

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES DOCUMENTS
À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)**DÉNOMINATION** **DMS Imaging**Forme juridique¹: **Société anonyme**Adresse: **Avenue Louise**N°: **231**Code postal: **1050** Commune: **Bruxelles 5**Pays: **Belgique**Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de **Liège, division Liège**Adresse Internet²:Adresse e-mail²:

Numéro d'entreprise

0460.798.795DATE **2/05/2019** de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.Ce dépôt concerne³: les COMPTES ANNUELS en**EUROS (2 décimales)**

approuvés par l'assemblée générale du

8/06/2023 les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du

1/01/2022

au

31/12/2022

l'exercice précédent des comptes annuels du

1/01/2021

au

31/12/2021Les montants relatifs à l'exercice précédent sont / ~~ne sont pas~~⁵ identiques à ceux publiés antérieurement.Nombre total de pages déposées: **55**

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans

objet: 6.1, 6.2.1, 6.2.2, 6.2.3, 6.2.4, 6.2.5, 6.3.1, 6.3.3, 6.3.4, 6.3.5, 6.3.6, 6.4.2, 6.5.2, 6.7.2, 6.8, 6.14, 6.17, 6.18.2, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15

Signature
(nom et qualité)Signature
(nom et qualité)¹ Le cas échéant, la mention "en liquidation" est ajoutée à la forme juridique.² Mention facultative.³ Cocher les cases ad-hoc.⁴ Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés.⁵ Biffer la mention inutile.

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES
ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE
VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

SANCERNI Samuel

Rue de la Ducque 220, 34730 Prades-Le-Lez, France

Mandat: Afgevaardigd Bestuurder , début: 24/01/2022, fin: 15/06/2025

ROCHE Régis

Chemin de Saint-Marc 1226, 13410 Lambesc, France

Mandat: Administrateur, début: 12/09/2022, fin: 15/06/2026

GENDRON Jean-François

Rue des Saints Pères 81, 75006 Paris, France

Mandat: Président du Conseil d'Administration, début: 12/09/2022, fin: 15/06/2026

MAZARS SRL 0428.837.889

Avenue du Boulevard 21, boîte 8, 1210 Bruxelles 21, Belgique

Numéro de membre: -

Mandat: Commissaire, début: 12/09/2022, fin: 15/06/2025

Représenté par:

1. SCHUEREMANS Sébastien

Avenue du Boulevard 21 , boîte 8 1210 Bruxelles 21 Belgique

, Numéro de membre : A02413

ARMENGAUD Louise

Rue des trois Ponts 95, 30000 Nîmes, France

Mandat: Administrateur, début: 24/01/2022, fin: 12/09/2022

ANSEL Jean-Pierre

Boulevard de Courcelles 2, 75017 Paris, France

Mandat: Administrateur, début: 24/01/2022, fin: 12/09/2022

BAIJOT Michel

Avenue des Cormorans 26, 1150 Bruxelles 15, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 17/12/2018, fin: 24/01/2022

MEURGEY François

Rue de Crayer 13, 1000 Bruxelles 1, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 15/06/2020, fin: 24/01/2022

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES (Suite de la page précédente)

RSM Réviseur d'entreprises SRL 0429.471.656

Chaussée de Waterloo 1151, 1180 Bruxelles 18, Belgique

Numéro de membre: B00033

Mandat: Commissaire, début: 30/06/2016, fin: 30/06/2022

Représenté par:

1. Laperal Luis

Ch. de Waterloo 1151 1180 Bruxelles 18 Belgique

DÉSIRONT Yves

Rue d'Eich 65, 1461 Luxembourg, Luxembourg

Mandat: administrateur, début: 15/06/2020, fin: 24/01/2022

SFH SRL 0501.958.073

Louis Claeslaan 19, 3440 Zoutleeuw, Belgique

Mandat: Afgevaardigd Bestuurder , début: 15/10/2020, fin: 24/01/2022

Représenté par:

1. HAZEVOETS Frank

Louis Claeslaan 19 3440 Zoutleeuw Belgique

SOCIETE FEDERALE DE PARTICIPATIONS ET D'INVESTISSEMENT SA 0253.445.063

Avenue Louise 32, boîte 4, 1050 Bruxelles 5, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 15/06/2020, fin: 24/01/2022

Représenté par:

1. FONTAINE François

Avenue de l'Europe 259 6010 Couillet Belgique

NOSHAQ PARTNERS SCRL 0426.624.509

Rue Lambert Lombard 3, 4000 Liège 1, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 15/06/2020, fin: 24/01/2022

Représenté par:

1. DEGEER Philippe

Rue Rossiny 33 4100 Boncelles Belgique

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels ~~ont~~ / n'ont pas * été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société**,
- B. L'établissement des comptes annuels **,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

* Biffer la mention inutile.

** Mention facultative.

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	6.1	20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	40.098.708,00	37.489,00
Immobilisations incorporelles	6.2	21		
Immobilisations corporelles	6.3	22/27		34.608,00
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23		34.608,00
Mobilier et matériel roulant		24		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.4 / 6.5.1	28	40.098.708,00	2.881,00
Entreprises liées	6.15	280/1	40.095.827,00	
Participations		280	40.095.827,00	
Créances		281		
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3		
Participations		282		
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	2.881,00	2.881,00
Actions et parts		284		
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	2.881,00	2.881,00

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>7.318.329,00</u>	<u>3.178.436,00</u>
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	4.935.529,00	383.058,00
Créances commerciales		40	415.000,00	
Autres créances		41	4.520.529,00	383.058,00
Placements de trésorerie	6.5.1 / 6.6	50/53		
Actions propres		50		
Autres placements		51/53		
Valeurs disponibles		54/58	809.965,00	1.218.336,00
Comptes de régularisation	6.6	490/1	1.572.835,00	1.577.042,00
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	47.417.037,00	3.215.925,00

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	45.450.888,00	-1.668.352,00
Apport	6.7.1	10/11	104.701.717,00	55.706.082,00
Capital		10	66.071.857,00	17.076.222,00
Capital souscrit		100	66.071.857,00	17.076.222,00
Capital non appelé ⁶		101		
En dehors du capital		11	38.629.860,00	38.629.860,00
Primes d'émission		1100/10	38.629.860,00	38.629.860,00
Autres		1109/19		
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13	4.358.266,00	4.358.266,00
Réserves indisponibles		130/1		
Réserve légale		130		
Réserves statutairement indisponibles		1311		
Acquisition d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319		
Réserves immunisées		132	4.358.266,00	4.358.266,00
Réserves disponibles		133		
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)(-)	14	-63.609.095,00	-61.732.700,00
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net ⁷		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16	488.604,00	79.000,00
Provisions pour risques et charges		160/5	488.604,00	79.000,00
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges	6.8	164/5	488.604,00	79.000,00
Impôts différés		168		

⁶ Montant venant en déduction du capital souscrit.⁷ Montant venant en déduction des autres composantes des capitaux propres.

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	1.477.545,00	4.805.277,00
Dettes à plus d'un an	6.9	17		
Dettes financières		170/4		
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
Etablissements de crédit		173		
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	1.477.545,00	4.805.277,00
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	41.517,00	41.517,00
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	704.166,00	77.764,00
Fournisseurs		440/4	704.166,00	77.764,00
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46	731.862,00	
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45		731.862,00
Impôts		450/3		
Rémunérations et charges sociales		454/9		731.862,00
Autres dettes		47/48		3.954.134,00
Comptes de régularisation	6.9	492/3		
TOTAL DU PASSIF		10/49	47.417.037,00	3.215.925,00

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations				
Chiffre d'affaires	6.10	70	415.895,00	310.608,00
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) (+)/(-)		71		
Production immobilisée		72		
Autres produits d'exploitation	6.10	74	415.895,00	310.608,00
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A		
Coût des ventes et des prestations		60/66A	1.492.013,00	762.808,00
Approvisionnements et marchandises		60		
Achats		600/8		
Stocks: réduction (augmentation) (+)/(-)		609		
Services et biens divers		61	1.019.268,00	780.632,00
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	6.10	62		
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	34.608,00	12.820,00
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)	6.10	631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	6.10	635/8		-53.413,00
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	28.533,00	22.769,00
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A	409.604,00	
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)	9901	-1.076.118,00	-452.200,00

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers				
Produits financiers récurrents		75/76B	139.166,00	4.389.056,00
Produits des immobilisations financières		75	139.166,00	26.551,00
Produits des actifs circulants		750		
Autres produits financiers	6.11	751		
Produits financiers non récurrents	6.12	752/9	139.166,00	26.551,00
		76B		4.362.505,00
Charges financières		65/66B	939.443,00	51.659,00
Charges financières récurrentes	6.11	65	10.259,00	14.570,00
Charges des dettes		650		
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)	(+)(-)	651		
Autres charges financières		652/9	10.259,00	14.570,00
Charges financières non récurrentes	6.12	66B	929.184,00	37.089,00
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)(-)	9903	-1.876.395,00	3.885.197,00
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat	(+)(-)	6.13	67/77	1.372,00
Impôts		670/3		1.372,00
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)(-)	9904	-1.876.395,00	3.883.825,00
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		4.358.266,00
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)(-)	9905	-1.876.395,00	-474.441,00

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)(-)	9906 (9905) 14P	-63.609.095,00 -1.876.395,00 -61.732.700,00	-61.732.700,00 -474.441,00 -61.258.259,00
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)(-)			
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)(-)			
Prélèvement sur les capitaux propres		791/2		
sur l'apport		791		
sur les réserves		792		
Affectation aux capitaux propres		691/2		
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)(-)	(14)	-63.609.095,00	-61.732.700,00
Intervention des associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7		
Rémunération de l'apport		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Travailleurs		696		
Autres allocataires		697		

INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8192P	xxxxxxxxxxxxxx	189.746,00

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

8162

Cessions et désaffections

8172

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8182

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

8192

189.746,00

Plus-values au terme de l'exercice

8252P

xxxxxxxxxxxxxx

Mutations de l'exercice

Actées

8212

Acquises de tiers

8222

Annulées

8232

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8242

Plus-values au terme de l'exercice

8252

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

8322P

xxxxxxxxxxxxxx

155.138,00

Mutations de l'exercice

Actés

8272

34.608,00

Repris

8282

Acquis de tiers

8292

Annulés à la suite de cessions et désaffections

8302

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8312

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

8322

189.746,00

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

(23)

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8361	41.025.011,00	
Cessions et retraits	8371		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)(-)	8381	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391	41.025.011,00	
Plus-values au terme de l'exercice	8451P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8411		
Acquises de tiers	8421		
Annulées	8431		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)(-)	8441	
Plus-values au terme de l'exercice	8451		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8471	929.184,00	
Reprises	8481		
Acquises de tiers	8491		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8501		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)(-)	8511	
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521	929.184,00	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice	(+)(-)	8541	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(280)	40.095.827,00	
ENTREPRISES LIÉES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	281P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Additions	8581		
Remboursements	8591		
Réductions de valeur actées	8601		
Réductions de valeur reprises	8611		
Différences de change	(+)(-)	8621	
Autres	(+)(-)	8631	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(281)		
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8651		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES ENTREPRISES – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8363		
Cessions et retraits	8373		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)(-)	8383	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393		
Plus-values au terme de l'exercice	8453P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8413		
Acquises de tiers	8423		
Annulées	8433		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)(-)	8443	
Plus-values au terme de l'exercice	8453		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8473		
Reprises	8483		
Acquises de tiers	8493		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8503		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)(-)	8513	
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice	(+)(-)	8543	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(284)		
AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8P	xxxxxxxxxxxxxx	2.881,00
Mutations de l'exercice			
Additions	8583		
Remboursements	8593		
Réductions de valeur actées	8603		
Réductions de valeur reprises	8613		
Différences de change	(+)(-)	8623	
Autres	(+)(-)	8633	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(285/8)		2.881,00
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8653		

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, de capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%	%			(+) or (-) (en unités)	
APELEM Société anonyme Av. du Canal Philippe Lamour 9 30660 Gallargues-Le-Montueux France 319996146	Actions	351	91,90	8,10	31/12/2021	EUR	3.664.482	193.794
AXS MEDICAL Société anonyme Av. du Canal Philippe Lamour 9 30660 Gallargues-Le-Montueux France 519753990	Actions	3.380	100,00	0,00	31/12/2021	EUR	-1.393.246	-326.196
MEDILINK Société à responsabilité limitée Av. du Canal Philippe Lamour 9 30660 Gallargues-Le-Montueux France 389288044	Actions	3.000	100,00	0,00	31/12/2021	EUR	1.649.856	81.857

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

AUTRES PLACEMENTS DE TRÉSORERIE

Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe

Actions et parts – Valeur comptable augmentée du montant non appelé

Actions et parts – Montant non appelé

Métaux précieux et œuvres d'art

Titres à revenu fixe

Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit

Avec une durée résiduelle ou de préavis

d'un mois au plus

de plus d'un mois à un an au plus

de plus d'un an

Autres placements de trésorerie non repris ci-avant

Codes	Exercice	Exercice précédent
51		
8681		
8682		
8683		
52		
8684		
53		
8686		
8687		
8688		
8689		

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important

Charges à reporter

Exercice

1.500,00

Produits acquis - crédit d'impôt

1.571.335,00

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ETAT DU CAPITAL

Capital

Capital souscrit au terme de l'exercice
Capital souscrit au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P (100)	XXXXXXXXXXXXXX 66.071.857,00	17.076.222,00

Modifications au cours de l'exercice

Augmentation - apport en nature créanciers
Augmentation - apport en nature DMS

Représentation du capital
Catégories d'actions

Action sans valeur nominale

Actions nominatives

Actions dématérialisées

Codes	Montants	Nombre d'actions
	3.995.635,00	151.925.266
	45.000.000,00	1.315.789.473
	66.071.857,00	1.489.607.331
8702	XXXXXXXXXXXXXX	6.592.770
8703	XXXXXXXXXXXXXX	1.483.014.561

Capital non libéré

Capital non appelé

Capital appelé, non versé

Actionnaires redevables de libération

Codes	Montant non appelé	Montant appelé, non versé
(101)		XXXXXXXXXXXXXX
8712	XXXXXXXXXXXXXX	

Actions propres

Détenues par la société elle-même

Montant du capital détenu

Nombre d'actions correspondantes

Détenues par ses filiales

Montant du capital détenu

Nombre d'actions correspondantes

Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion

Montant des emprunts convertibles en cours

Montant du capital à souscrire

Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Suite à l'exercice de droits de souscription

Nombre de droits de souscription en circulation

Montant du capital à souscrire

Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Capital autorisé non souscrit

Codes	Exercice
8751	66.071.857,00

Parts non représentatives du capital

Répartition

Nombre de parts
Nombre de voix qui y sont attachées

Ventilation par actionnaire

Nombre de parts détenues par la société elle-même
Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

EXPLICATION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE À L'APPORT (Y COMPRIS L'APPORT EN INDUSTRIE)

Exercice

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF**VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE****Dettes à plus d'un an échéant dans l'année**

	Codes	Exercice
Dettes financières		
Emprunts subordonnés	8801	41.517,00
Emprunts obligataires non subordonnés	8811	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8821	
Etablissements de crédit	8831	
Autres emprunts	8841	
Dettes commerciales	8851	41.517,00
Fournisseurs	8861	
Effets à payer	8871	
Acomptes sur commandes	8881	
Autres dettes	8891	
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	(42)	41.517,00

Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières	8802	
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	
Autres emprunts	8852	
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	

Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières	8803	
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	

Codes	Exercice
DETTES GARANTIES (<i>comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif</i>)	
Dettes garanties par les pouvoirs publics belges	
Dettes financières	8921
Emprunts subordonnés	8931
Emprunts obligataires non subordonnés	8941
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8951
Etablissements de crédit	8961
Autres emprunts	8971
Dettes commerciales	8981
Fournisseurs	8991
Effets à payer	9001
Acomptes sur commandes	9011
Dettes salariales et sociales	9021
Autres dettes	9051
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges	9061
Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société	
Dettes financières	8922
Emprunts subordonnés	8932
Emprunts obligataires non subordonnés	8942
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8952
Etablissements de crédit	8962
Autres emprunts	8972
Dettes commerciales	8982
Fournisseurs	8992
Effets à payer	9002
Acomptes sur commandes	9012
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022
Impôts	9032
Rémunérations et charges sociales	9042
Autres dettes	9052
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société	9062

Codes	Exercice
DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES	
Impôts (<i>rubriques 450/3 et 178/9 du passif</i>)	
Dettes fiscales échues	9072
Dettes fiscales non échues	9073
Dettes fiscales estimées	450
Rémunérations et charges sociales (<i>rubriques 454/9 et 178/9 du passif</i>)	
Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	9076
Autres dettes salariales et sociales	9077

N° 0460.798.795

C-cap 6.9

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

Exercice

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

PRODUITS D'EXPLOITATION

Chiffre d'affaires net

Ventilation par catégorie d'activité

Ventilation par marché géographique

Autres produits d'exploitation

Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics

Codes	Exercice	Exercice précédent
740		
9086		
9087		
9088		
620		
621		
622		
623		
624		

CHARGES D'EXPLOITATION

Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Nombre total à la date de clôture

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs

Cotisations patronales d'assurances sociales

Primes patronales pour assurances extralégales

Autres frais de personnel

Pensions de retraite et de survie

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	635		
Réductions de valeur				
Sur stocks et commandes en cours				
Actées		9110		
Reprises		9111		
Sur créances commerciales				
Actées		9112		
Reprises		9113		
Provisions pour risques et charges				
Constitutions		9115		
Utilisations et reprises		9116		53.413,00
Autres charges d'exploitation				
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation		640		269,00
Autres		641/8	28.533,00	22.500,00
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de la société				
Nombre total à la date de clôture		9096		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein		9097		
Nombre d'heures effectivement prestées		9098		
Frais pour la société		617		

RÉSULTATS FINANCIERS

PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS

Autres produits financiers

Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats

Subsides en capital

Subsides en intérêts

Ventilation des autres produits financiers

Différences de change réalisées

Autres

Codes	Exercice	Exercice précédent
9125		
9126		
754		
6501		
6502		
6510		
6511		
653		
6560		
6561		
654		
655		
	1.284,00	4.166,00
	8.080,00	7.821,00
	895,00	2.583,00

CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES

Amortissement des frais d'émission d'emprunts

Intérêts portés à l'actif

Réductions de valeur sur actifs circulants

Actées

Reprises

Autres charges financières

Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de créances

Provisions à caractère financier

Dotations

Utilisations et reprises

Ventilation des autres charges financières

Différences de change réalisées

Ecarts de conversion de devises

Autres

Frais de banque

Différence de change

Intérêts de retard

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS NON RÉCURRENTS	76		4.362.505,00
Produits d'exploitation non récurrents	(76A)		
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels	7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630		
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8		
Produits financiers non récurrents	(76B)		4.362.505,00
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761		
Reprises de provisions pour risques et charges financiers exceptionnels	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631		
Autres produits financiers non récurrents	769		4.362.505,00
CHARGES NON RÉCURRENTES	66	1.338.788,00	37.089,00
Charges d'exploitation non récurrentes	(66A)	409.604,00	
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660		
Provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels: dotations (utilisations)	(+)/(−) 6620	409.604,00	
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6630		
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7		
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(−) 6690		
Charges financières non récurrentes	(66B)	929.184,00	37.089,00
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661	929.184,00	
Provisions pour risques et charges financiers exceptionnels: dotations (utilisations)	(+)/(−) 6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631		
Autres charges financières non récurrentes	668		37.089,00
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(−) 6691		

IMPÔTS ET TAXES

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Impôts sur le résultat de l'exercice

- Impôts et précomptes dus ou versés
- Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif
- Suppléments d'impôts estimés
- Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs**
- Suppléments d'impôts dus ou versés
- Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

Codes	Exercice
9134	
9135	
9136	
9137	
9138	
9139	
9140	

Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

Exercice

Sources de latences fiscales

- Latences actives
- Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs
- Latences passives
- Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	
9142	82.367.163,00
9144	

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS

Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte

- A la société (déductibles)
- Par la société

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

- Précompte professionnel
- Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	145.706,00	159.524,00
9146		16.988,00
9147		
9148		

**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES
ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES			
Immobilisations financières	(280/1)	40.095.827,00	
Participations	(280)	40.095.827,00	
Créances subordonnées	9271		
Autres créances	9281		
Créances	9291	4.162.614,00	
A plus d'un an	9301		
A un an au plus	9311	4.162.614,00	
Placements de trésorerie	9321		
Actions	9331		
Créances	9341		
Dettes	9351		
A plus d'un an	9361		
A un an au plus	9371		
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société	9391		
Autres engagements financiers significatifs	9401		
Résultats financiers			
Produits des immobilisations financières	9421		
Produits des actifs circulants	9431		
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461		
Autres charges financières	9471		
Cessions d'actifs immobilisés			
Plus-values réalisées	9481		
Moins-values réalisées	9491		

**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES
ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES ASSOCIÉES			
Immobilisations financières	9253		
Participations	9263		
Créances subordonnées	9273		
Autres créances	9283		
Créances	9293		
A plus d'un an	9303		
A un an au plus	9313		
Dettes	9353		
A plus d'un an	9363		
A un an au plus	9373		
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées	9383		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société	9393		
Autres engagements financiers significatifs	9403		
AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION			
Immobilisations financières	9252		
Participations	9262		
Créances subordonnées	9272		
Autres créances	9282		
Créances	9292		
A plus d'un an	9302		
A un an au plus	9312		
Dettes	9352		
A plus d'un an	9362		
A un an au plus	9372		

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Néant

Exercice

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	
9504	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Emoluments du (des) commissaire(s)

Codes	Exercice
9505	36.000,00
95061	20.869,00
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisorale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisorale

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LES SOCIÉTÉS SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

La société établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion*

~~La société n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (les) raison(s) suivante(s)*~~

~~La société et ses filiales ne dépassent pas, sur base consolidée, plus d'une des limites visées à l'article 1:26 du Code des sociétés et des associations*~~

~~La société ne possède que des sociétés filiales qui, eu égard à l'évaluation du patrimoine consolidé, de la position financière consolidée ou du résultat consolidé, ne présentent, tant individuellement que collectivement, qu'un intérêt négligeable* (article 3:23 du Code des sociétés et des associations)~~

~~La société est elle-même filiale d'une société mère qui établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation*~~

INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LA SOCIÉTÉ SI ELLE EST FILIALE OU FILIALE COMMUNE

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une société de droit belge, numéro d'entreprise de la (des) société(s) mère(s) et indication si cette (ces) société(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation**:

DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS "DMS"

Av. du Canal Philippe Lamour 9

30660 Gallargues-Le-Montueux, France

La société mère établit et publie des comptes consolidés pour l'ensemble le plus grand

Si la (les) société(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-dessus peuvent être obtenus**:

DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS "DMS"

Av. du Canal Philippe Lamour 9

30660 Gallargues-Le-Montueux, France

* Biffer la mention inutile.

** Si les comptes de la société sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part, pour l'ensemble le plus grand et d'autre part, pour l'ensemble le plus petit de sociétés dont la société fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

RÈGLES D'ÉVALUATION

Principes comptables (Belgian GAAP)

Les règles d'évaluation ont été préparées conformément aux dispositions du chapitre II de l'arrêté royal belge du 29 avril 2019 relatif à la mise en œuvre du BCCA (Koninklijk besluit tot uitvoering van het wetboek van vennootschappen en vereniging/ Arrêté royal portant exécution du code des sociétés et associations). Cependant, étant reconnue comme une " petite entreprise ", quelle que soit la date d'acquisition, une année pleine d'amortissements et de dépréciations est comptabilisée dans l'année d'acquisition.

Frais d'établissement et frais liés aux augmentations de capital

Ces frais, y compris les frais d'émission, étaient historiquement comptabilisés à l'actif et amortis à hauteur de 20 % annuellement.

Immobilisations incorporelles

Frais de recherche et développement

Les frais de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles s'il est probable que les actifs développés généreront des avantages économiques futurs et si les frais de développement peuvent être évalués de manière fiable. Les frais de développement sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité estimée à partir du moment où ils sont disponibles pour utilisation.

Dans le cas où la valeur recouvrable des frais de recherche et développement capitalisés n'est plus justifiée par les avantages économiques futurs attendus, une dépréciation doit être comptabilisée. Les pertes de valeur sur immobilisations incorporelles sont présentées dans les charges exceptionnelles.

Brevets, licences et droits similaires

Ces frais sont capitalisés à leur valeur d'achat ou, si elle est inférieure, à leur valeur d'utilité et amortis linéairement sur une durée de 5 ans.

Immobilisations corporelles

Ces actifs sont capitalisés et amortis linéairement :

- o Matériel informatique : sur une durée de 5 ans ;
- o Installations : sur une période de 10 ans ;
- o Matériel divers & Mobilier : sur une durée de 5 ans ;
- o Matériel de laboratoire : sur une durée de 5 ans ;
- o Améliorations locatives : dans le respect de la durée du bail ;
- o Leasing : dans le respect de la durée du bail.

Dans le cas où la valeur comptable serait supérieure à la valeur recouvrable, la Société devrait comptabiliser des dépréciations complémentaires ou exceptionnelles.

Immobilisations financières

Ces actifs sont immobilisés à leur valeur d'achat hors frais divers.

La valeur des actions et participations est dépréciée en cas de diminution de valeur résultant de la situation, de la rentabilité ou des perspectives de la Société liées à ces actions de participation. La dépréciation est comptabilisée au compte de résultat en charge exceptionnelle. La valeur des créances à long terme est réduite si la recouvrabilité devient incertaine à son échéance.

Montants à recevoir

Hormis les comptes courants, les créances ne portent pas intérêt et sont capitalisées à leur valeur nominale.

Dettes (payables à plus d'un an - payables à moins d'un an)

Toutes les dettes sont capitalisées à leur valeur nominale à la date de clôture de l'exercice.

Les intérêts relatifs aux dettes impayées sont provisionnés sur les comptes de régularisation s'ils n'ont pas encore été payés au cours de l'année. Les charges d'intérêts sont présentées avec les charges financières.

Comptes de régularisation

Comptes de régularisation à l'actif

Ces comptes comprennent :

- o Les prorata temporis des charges supportées au cours de l'exercice ou au cours d'un exercice antérieur mais qui se rapportent à un ou plusieurs exercices ultérieurs.
- o Les parts au prorata des produits qui ne seront perçus qu'au cours d'un exercice suivant mais qui se rapportent à un exercice précédent.

Comptes de régularisation au passif

Ces comptes comprennent :

- o Les prorata temporis des charges qui ne seront payées qu'au cours d'un exercice suivant mais qui se rapportent à un exercice précédent.
- o Les prorata temporis des produits perçus au cours de l'exercice ou d'un exercice antérieur mais qui se rapportent à un ou plusieurs exercices ultérieurs.

Devises

Les créances et dettes en autres devises sont converties au taux de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice.

Les pertes de change sont enregistrées dans le compte de résultat.

AUTRES INFORMATIONS À COMMUNIQUER DANS L'ANNEXE

Evènements postérieurs à la clôture

Litige avec l'ancien PDG d'ASIT Biotech - Thierry LEGON : Accord avec M. Legon dans le cadre de la procédure contre la décision d'approbation du PRJ

DMS Imaging attend l'arrêt d'accord de la Cour d'Appel de Liège entre DMS Imaging et M. Thierry Legon pour mettre fin au litige en cours. En effet, à la suite d'un accord entre les parties et après l'arrêt attendu de la Cour d'Appel, la procédure en cours sera mutuellement abandonnée par les parties concernées et DMS Imaging retrouvera le plein bénéfice du plan de réorganisation judiciaire homologué le 9 février 2021. Ce dernier avait été révoqué par un jugement du tribunal de l'entreprise de Liège du 8 novembre.

La créance de M. Thierry Legon devrait être payée en actions existantes DMS Imaging détenues par DMS Group, conformément aux prescriptions du plan de réorganisation judiciaire homologué.

Tous les risques concernant cette affaire sont donc levés.

NOTE 29 :Risques

Les différents facteurs de risque auxquels le Groupe fait face seront présentés de manière détaillée dans les comptes annuels du Groupe. Les principaux risques pouvant affecter les états financiers de la société sont repris ci-dessous.

Risques opérationnels

Risques de contrepartie : La défaillance d'un client peut affecter négativement l'activité et la situation financière de DMS Imaging

Compte tenu de l'importance des contrats conclus avec certains clients et des montants concernés, tout défaut ou retard de paiement peut avoir un effet défavorable significatif sur les activités du Groupe DMS Imaging, sa situation financière, ses résultats et ses cash flows. Le Groupe DMS Imaging ne peut exclure que ses clients manquent à leurs obligations financières envers le Groupe DMS Imaging. Il existe un risque qu'en cas de manquement des clients concernés à leurs obligations envers le Groupe DMS Imaging, les garanties bancaires ou assurances ne soient pas suffisantes et le Groupe DMS Imaging, bien qu'elle puisse exercer un recours contre le client, supporte néanmoins le risque de ne pas pouvoir récupérer la totalité des sommes dues par le client défaillant. De plus, le suivi des débiteurs engendre des surcoûts internes et externes (envoi de mises en demeure, assignations, frais de justice). L'évolution du poids des principaux clients de la Division Imagerie Médicale en pourcentage du chiffre d'affaires se présente de la manière suivante :

Afin de se prémunir de ce risque, le Groupe DMS Imaging a contracté une assurance COFACE sur les clients de la filiale APELEM. L'assurance COFACE couvre le risque de crédit (non-règlement des factures) sur tous les clients assurables à concurrence de 100% du montant. Certains clients ne sont pas assurables s'ils sont situés dans des pays non assurés par la COFACE ou s'ils sont considérés comme ayant une situation financière trop risquée par la COFACE. Les clients non assurables par la COFACE sont principalement les clients institutionnels (états/ ministères...) car la COFACE n'assure pas les clients publics. Cela concerne tous les hôpitaux publics français (UGAP, UNIHA) et les contrats financés par des organismes internationaux dans les pays à risque (contrat Banque 17 Mondiale Ouzbékistan par exemple Le Groupe DMS Imaging suit ainsi la situation financière de ses principaux clients grâce au rating COFACE).

A date, le Groupe DMS Imaging n'a pas connaissance de problème particulier concernant la situation financière de ses clients. En dehors de ces assurances, le Groupe DMS Imaging privilégie l'expédition de ses appareils dans les pays à risque après réception de garanties bancaires ou assurances suffisantes. Si les clients ne sont pas assurables par l'assurance COFACE, le Groupe DMS Imaging exige un paiement intégral en avance ou des lettres de crédit qui couvrent l'intégralité de la commande.

Pour les hôpitaux français, le Groupe DMS Imaging estime que le risque de non-recouvrement est faible et ne prend pas de garantie. Pour les clients financés par des organismes internationaux, l'organisme se porte généralement garant en cas de défaillance du client. Pour les clients internationaux non assurables ou non couverts par un organisme international, le Groupe DMS Imaging demande soit un prépaiement, soit une lettre de crédit.

Sur les 10 premiers clients du Groupe DMS Imaging, 5 ne sont pas assurés COFACE ; parmi eux 2 fournissent des lettres de crédit et 3 sont des clients historiques sur lesquels le Groupe DMS Imaging prend un risque mais avec un encours autorisé en adéquation avec le volume de chiffre d'affaires annuels réalisé (par exemple une table de radiologie en encours maximum). Les 5 autres clients assurés COFACE ont des ratings allant de 10 à 3 sur 10.

Sur l'exercice 2021, les créances pour clients douteux se sont élevées à 1,109 MEUR soit 14% des créances clients 2021. Au 31 décembre 2022, les créances pour clients douteux se sont élevées à 1,19 MEUR soit 16,41% des créances clients au 31 décembre 2022. Certaines de ces créances sont anciennes. Les créances douteuses ne sont pas couvertes par l'assurance COFACE. L'augmentation de 7,3% des créances douteuses sur la période correspondent à un solde de 10% d'une lettre de crédit échue. Le paiement de cette lettre de crédit est conditionné à la réception des bons d'installation de machines livrées.

Une situation financière fragilisée des clients du Groupe DMS Imaging pourrait entraîner une augmentation des défauts de paiement sur les obligations financières envers le Groupe DMS Imaging, ce qui pourrait entraîner une perte de revenu. Néanmoins le nombre de clients permet de limiter ce risque.

Le Groupe DMS Imaging estime que la probabilité de ce risque est faible et que si ce risque se matérialisait, l'impact potentiel serait moyen.

Risques d'approvisionnement dû à la perte d'un fournisseur : La perte d'un ou plusieurs fournisseurs importants peut affecter négativement l'activité et la situation financière de DMS Imaging

Le Groupe DMS Imaging a pour activité la conception et fabrication de tables de radiologie et d'ostéodensitométrie, de négoce de produits d'imageries conventionnelle et de services après-vente.

Dans le cadre de son activité de conception et fabrication, le Groupe DMS Imaging dépend de fournisseurs de composants et de sous-traitants.

AUTRES INFORMATIONS À COMMUNIQUER DANS L'ANNEXE

L'évolution du poids des premiers fournisseurs de la Division Imagerie Médicale se présente de la manière suivante :

La perte d'un fournisseur de composants ou d'un sous-traitant important pourrait avoir un impact défavorable sur la disponibilité des produits, la performance des produits, l'activité et la situation financière du Groupe DMS Imaging. De telles perturbations opérationnelles peuvent entraîner des retards de production ou des baisses de volume de production, une perte de revenus et des dépenses pour résoudre ces perturbations.

Afin de pallier ce risque de dépendance aux fournisseurs et sous-traitants, le Groupe DMS Imaging évalue régulièrement la criticité de son approvisionnement pour anticiper la qualification d'alternatives techniques et planifier les efforts de développement d'options qui garantissent la continuité et la qualité de ses activités industrielles.

A titre d'exemple, pour faire face aux difficultés en matière d'approvisionnement, notamment pour certains composants électroniques ou pièces au cours des derniers mois, le Groupe DMS Imaging a rééchelonné son planning de production pendant l'été 2022 (principalement sur les mois de juillet et août 2022), entraînant des décalages de livraisons du 3ème au 4ème trimestre 2022. Ces décalages auront un impact quasi inexistant sur le niveau d'activité escompté sur l'ensemble de l'exercice 2022 du fait d'un carnet de commandes soutenu.

Bien que le Groupe DMS Imaging ait pris en compte les risques de défaillance de ses fournisseurs et sous-traitants, ou de rupture des relations contractuelles et mis en place des mesures destinées à parer ces risques (par une politique de double approvisionnement pour chaque fournisseur ou de constitution de l'équivalent de 4 semaines de stocks de sécurité sur les pièces définies comme critiques), certaines défaillances définitives ou temporaires de ces derniers pourraient entraîner des conséquences sur la disponibilité des produits du Groupe DMS Imaging.

Le Groupe DMS Imaging pourrait ne pas être en mesure d'obtenir le volume requis de composants auprès de nouveaux fournisseurs au même prix que celui convenu avec ses fournisseurs actuels. Le prix de tout remplacement de composant peut être supérieure au prix des composants actuels.

Le Groupe DMS Imaging peut échouer en répercutant ces augmentations de coûts sur ses clients, notamment si ces augmentations du coût de composants du Groupe DMS Imaging sont propres au Groupe DMS Imaging (en raison de perturbations à un de ses principaux fournisseurs) et non causées par des perturbations générales ou des augmentations de prix dans les marchés des matières premières.

Le Groupe DMS Imaging estime que la probabilité de ce risque est faible et que si ce risque se matérialisait, l'impact potentiel serait faible à savoir de l'ordre d'un mois de chiffre d'affaires équivalent en 2022 à 3MEUR. Ce qui représente un maximum car il n'est pas envisageable qu'une perte complète d'approvisionnement ait lieu sur l'ensemble de la gamme. De plus si le risque se matérialisait le Groupe DMS Imaging aurait la possibilité de renégocier avec ses clients les délais de livraison afin de ne subir que des décalages de livraison et ainsi de limiter l'impact.

Risques financiers

La Société ne dispose pas actuellement d'un fonds de roulement suffisant pour répondre à ses besoins actuels et couvrir les besoins en fonds de roulement pour une période d'au moins 12 mois à compter du présent Prospectus

La Société DMS Imaging ne dispose pas actuellement d'un fonds de roulement suffisant pour répondre à ses besoins actuels et couvrir ses besoins en fonds de roulement pour une période d'au moins 12 mois à compter de la date de clôture.

Cette insuffisance est née du jugement rendu le 8 novembre 2022 par le tribunal de commerce de Liège, révoquant le plan de réorganisation judiciaire de la société homologué le 9 février 2021 par le tribunal de Liège et rendant ainsi exigible 80% des créances des créanciers ayant opté pour l'option d'un paiement en numéraire de 20 % de leur créance.

Le montant théorique maximal qui pourrait être réclamé par l'intégralité des créanciers pour le solde de leur créance serait de 4,3 MEUR auxquels s'ajoutent la créance de M. Legon de 0.5MEUR (soit un total maximal de 4,8 MEUR).

La Société DMS Imaging estime le risque que l'intégralité des créanciers viennent à demander le règlement du solde de leur créance peu probable. La société a fait appel de ce jugement auprès de la cour d'appel de Liège et estime que le risque que le jugement soit confirmé est faible.

Si des créanciers venaient à réclamer leur créance pour un montant total supérieur à 250.000 euros, cela menacerait la continuité d'exploitation de la Société. Cette dette étant exigible depuis le jugement du 8 novembre 2022, le montant de l'insuffisance du fonds de roulement s'élève dès à présent à 4,6 MEUR (à savoir le montant total maximal pouvant être réclamé de 4,8 MEUR déduction faire de 250 KEUR qui pourraient être payés par la Société).

Dans le cas où le total des créances réclamées venait à être supérieur à 250.000 euros, la Société DMS Imaging aura la possibilité de déposer une nouvelle demande de réorganisation judiciaire. Cette nouvelle demande d'réorganisation impliquerait des limitations aux droits du débiteur dont le plan est révoqué ; étant donné que le plan révoqué a été approuvé à la fin d'une procédure de réorganisation judiciaire qui avait été entamée plus de trois ans mais moins de cinq ans auparavant, la nouvelle procédure ne peut pas affecter les droits acquis des créanciers obtenus au cours de la procédure précédente.

Les options proposées aux créanciers seraient identiques au précédent plan à savoir un règlement en numéraire à hauteur de 20% de la créance (déduction faite des 20% déjà acquis) ou un règlement à 100% hors intérêt en actions de la Société. Les modalités précises de ce nouveau plan restent à définir notamment s'agissant de l'échéancier de paiement. Ce choix d'options serait proposé à tous les créanciers (hors ceux qui ont d'ores et déjà convertis en actions de la société) pour le montant total des créances qui pourraient être réclamées à savoir 4,8 MEUR étant entendu que les 20% déjà perçus pas les créanciers ayant choisi l'option numéraire restent acquis.

Si ce nouveau plan de réorganisation n'était pas accepté par les créanciers, la Société serait alors liquidée. En cas de liquidation, les actionnaires pourraient subir une perte totale ou partielle de leur investissement. Ce n'est qu'après apurement de toutes les dettes, charges et frais de liquidation ou consignation des sommes nécessaires à cet effet, que le solde de l'actif net restant servira à rembourser les actionnaires.

La groupe DMS Imaging estime que la probabilité de ce risque est faible et que si ce risque se matérialisait, l'impact potentiel serait élevé.

La Société présente des antécédents de pertes d'exploitation et de déficit cumulé

ASIT Biotech SA a subi des pertes opérationnelles significatives depuis sa création en 1997. Son déficit cumulé tel que repris dans l'état de la situation financière au 31 décembre 2021 selon les normes IFRS s'élevait à 56,1 MEUR. Si la valeur comptable de l'actif net d'une entreprise est inférieure à la moitié de son capital social, l'article 7: 228 du Code des sociétés et des associations requiert la convocation d'une assemblée générale dans les deux mois suivant la date à laquelle la perte a été (ou aurait dû être) déterminé. Cette réunion déciderait alors de la continuité de l'activité ou de la liquidation de l'entreprise. Les comptes 2021 de ASIT Biotech faisait état d'un actif net

AUTRES INFORMATIONS À COMMUNIQUER DANS L'ANNEXE

inférieur à cette date à la moitié du capital social puisqu'il s'élevait à -1.668.352 EUR pour un capital de 17.076.222 EUR (arrondi). Ainsi, l'Assemblée Générale du 12 septembre 2022 a dû s'exprimer sur la continuité d'exploitation.

En janvier 2022, l'intégralité de l'activité imagerie médicale de la société DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS a été apportée à la Société. Considérant que la double augmentation de capital du 24 janvier 2022 est intervenue à concurrence respectivement de 3.995.634,74 EUR et 45.000.000 EUR, le capital social de la Société a été porté à 66.071.856,50 EUR, ainsi la valeur comptable de l'actif net de la Société est à nouveau supérieure à la moitié de son capital social et l'Assemblée Générale a approuvé la poursuite d'activité de la Société. Au 31 décembre 2022, la Société DMS Imaging sur une base statutaire n'a pas réalisé de chiffre d'affaires et a enregistré une perte opérationnelle de 667 KEUR. La Société au niveau social est une holding sans activité. Son chiffre d'affaires est égal à zéro. La perte opérationnelle est composée de frais généraux et administratifs pour 1 019 KEUR.

Au 31 décembre 2022, le Groupe DMS Imaging a réalisé un chiffre d'affaires de 35,3 MEUR et un résultat opérationnel courant de -0,3 MEUR. Au 31 décembre 2021, la Division Imagerie Médicale a réalisé un chiffre d'affaires de 36,3 MEUR et un résultat opérationnel de 0,3 MEUR.

DMS Imaging ne peut garantir qu'elle pourra toujours être en mesure de maintenir sa rentabilité au cours des périodes ultérieures. De nombreux facteurs de type : conjoncture économique, crise sanitaire, décisions stratégiques peuvent avoir un impact sur la rentabilité future.

La Société estime que la probabilité de ce risque est moyenne et que si ce risque se matérialisait, l'impact potentiel serait élevé.

Risque de liquidité et de crédit : Le non-remboursement des emprunts contractés par la Société peut affecter négativement l'activité et le développement futur de DMS Imaging

Le risque de liquidité correspond au risque que la Société ne soit pas en mesure de faire face à ses besoins monétaires grâce à ses ressources financières. Le nouveau Groupe DMS Imaging a besoin pour financer son développement du soutien de partenaires financiers. Le Groupe DMS Imaging pourrait être défavorablement affecté en cas de réduction des capacités de financement par les établissements bancaires.

Les partenaires bancaires tiennent une place prépondérante dans le financement des activités des sociétés du Groupe DMS Imaging notamment à l'export. Le soutien des banques est une condition importante de la pérennité de l'activité du Groupe DMS Imaging dont l'activité se situe majoritairement à l'export.

Au 31 décembre 2022, la trésorerie disponible était de 4,2 MEUR. Les dettes financières s'élevaient à 10 MEUR, constituées de :
 - 6,7 MEUR d'emprunts bancaires dont 5,9 MEUR de PGE (Prêt Garanti par l'Etat Français),
 - 2,0 MEUR d'avances remboursables, et
 - 1,3 MEUR de dette auprès du factor.

Le détail de la dette financière à plus d'un an au 31 décembre 2022 est le suivant :

Avances conditionnées 0,7M€

Emprunts bancaires 5,4 M€

Total 6,1 M€

La dette financière à moins d'un an se décompose comme suit :

Avances conditionnées 1,2M€

Factor 1,3M€

Emprunts bancaires 1,4 M€

Total 3,9M€

La groupe estime que la probabilité de ce risque est faible et que si ce risque se matérialisait, l'impact potentiel serait élevé.

Risque lié à la perte des déficits reportables détenus par ASIT Biotech avant l'Opération d'apport en cas de changement de contrôle : la perte de ces déficits reportables peut affecter négativement la situation financière de DMS Imaging

ASIT Biotech bénéficiait d'un montant significatif de pertes fiscales reportables s'élevant à 67,7 MEUR au 31 décembre 2021 avant changement de contrôle. Compte tenu de l'historique financier de ASIT Biotech, ces pertes fiscales reportables n'ont pas été activées dans le bilan de la Société.

L'Opération d'apport avec DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS en 2022, qui implique un changement important dans l'actionnariat de la Société, pourrait entraîner l'application des articles 207 et 292, §2 du Code belge des impôts sur les revenus. Ces dispositions prévoient qu'en cas de changement de contrôle d'une société, les pertes fiscales reportables (mais aussi les autres déficits fiscaux) et les crédits d'impôt R&D ne sont maintenus par la Société que dans la mesure où ce changement de contrôle répond à des besoins économiques ou financiers légitimes.

Sur la base de la définition commune que la notion de besoins économiques ou financiers légitimes a reçue des autorités fiscales, y compris du Service des décisions anticipées, des cours et des tribunaux, et sur la base de l'Opération d'apport réalisée, il existe un risque que, en cas de contrôle fiscal à la suite de l'Opération, les autorités fiscales contestent l'existence de tels besoins légitimes.

Aussi en cas de remise en cause des pertes fiscales reportables, la Société n'aurait pas à enregistrer de dépréciation comptable car ces déficits reportables n'ont pas été activés au bilan de la Société. Elle constaterait cependant la disparition d'un actif hors bilan significatif en montant.

Cependant, compte tenu du nouvel objet social de la société : activité de holding, et compte tenu de la fiscalité applicable à ce type de société, la Société DMS Imaging n'anticipait pas de pouvoir utiliser une part significative de ces déficits. La perte d'opportunité est donc relative.

La groupe estime que la probabilité de ce risque est élevée et que si ce risque se matérialisait, l'impact potentiel serait faible.

ASIT Biotech a obtenu des avances remboursables de la part de la Région Wallonne dont les montants et modalités de remboursement de ces avances doivent être validés par la région Wallonne

AUTRES INFORMATIONS À COMMUNIQUER DANS L'ANNEXE

ASIT Biotech a obtenu dans le passé des avances remboursables de la région Wallonne dans le cadre de ses projets de R&D. Deux programmes étaient toujours en cours au moment où ASIT Biotech s'est placée en procédure de réorganisation judiciaire : un projet de recherche sur les acariens (RCA 7239 HDM) et un projet de recherche FOOD (RCA 7655 FOOD).

En janvier 2021, ASIT Biotech a pris la décision de mettre un terme à ces deux projets de recherche ce dont la région Wallonne a été informée. Au cours du premier semestre 2021, ASIT Biotech a par ailleurs transféré tous les droits de propriété et résultats relatifs à ces deux projets à la région Wallonne.

La convention avec la Région Wallonne stipule que si la Société décide de ne plus exploiter les résultats des recherches alors le montant perçue n'est plus remboursable à l'exception de l'échéance de l'année en cours.

En conséquence, ASIT Biotech a annulé au premier semestre 2021 une partie de la dette qu'elle détenait avec la région Wallonne pour le projet RCA 7239 HDM ramenant la dette de 338 100 euros (hors intérêt) à 41 517 euros (40 000 euros hors intérêts). Ce montant correspond au montant de l'échéance 2020 de la convention 7239 HDM, année où la société ASIT Biotech a déclaré à la région Wallonne qu'elle n'exploiterait pas les résultats des recherches. Ce montant est à rembourser à la région Wallonne.

Concernant le projet RCA 7655 FOOD, la Société a maintenu l'intégralité de l'avance perçue en dette dans ses comptes pour un montant total de 731 724 euros. Cette dette pourrait être ramenée à 329 414 euros dans le cas où la région Wallonne accepterait de prendre en compte dans le calcul de la dette à rembourser les dernières dépenses effectuées par ASIT Biotech dans le cadre de ce projet de recherche.

Si la région Wallonne accepte les justificatifs de dépenses transmis au titre de S2 2018 et qu'elle considère que l'ensemble des obligations auxquelles était tenue la société ASIT Biotech au titre de la convention en cas de non-exploitation des résultats a bien été rempli, la Société aura à rembourser 329 KEUR. La Société ne dispose pas d'acceptation écrite de la région Wallonne sur ce point.

Si la région Wallonne n'accepte pas les justificatifs de dépenses transmis au titre de S2 2018 mais qu'elle considère que l'ensemble des obligations auxquelles était tenue la société ASIT Biotech au titre de la convention en cas de non-exploitation des résultats a bien été rempli par l'ancien management, la Société aura à rembourser 731 KEUR. La Société ne dispose pas d'acceptation écrite de la région Wallonne sur ce point.

La nouvelle direction de la Société a demandé un rendez-vous à la région Wallonne afin de s'assurer que l'ensemble des dispositions relatives à ces contrats avaient été respectées, afin de s'accorder sur le montant des dettes et les modalités de remboursement de celles-ci.

Il est à noter que ces avances avaient été classées en autres passifs courants dans les états financiers de ASIT Biotech.

Dans les comptes annuels 2022 du Groupe DMS Imaging, elles ont été traitées en dettes financières au même titre que les autres avances de même nature détenues par le Groupe DMS Imaging.

Dans l'attente des discussions avec la Région Wallonne il existe une incertitude sur les montants de dettes financières relatives à ces avances inscrites dans les comptes.

La groupe estime que la probabilité de ce risque est faible et que si ce risque se matérialisait, l'impact potentiel serait faible.

Risques juridiques

Litige entre les anciens dirigeants et associés de la société AXS MEDICAL et DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS et AXS MEDICAL : La Société pourrait être condamnée à payer des indemnités aux anciens dirigeants et associés de AXS MEDICAL ce qui peut affecter négativement la situation financière de DMS Imaging

Les anciens dirigeants et associés de la société AXS MEDICAL ont assigné les sociétés DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS et AXS MEDICAL au cours des années 2016 et 2017 pour révocation abusive et pour une action en nullité du contrat de vente de la société AXS MEDICAL à DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS.

Par jugements du tribunal de commerce de Montpellier en première instance en juillet 2018 et mai 2019, et en appel en janvier 2022 et en juin 2022, les demandeurs ont été déboutés de leurs demandes. Les demandeurs ont formé un pourvoi en cassation pour les deux affaires. L'arrêt du 7 juin 2022 de la Cour confirme le jugement de première instance dans le cadre de l'action en nullité du contrat de vente de la société AXS MEDICAL à DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS. A ce jour, aucune date d'audience n'a été fixée pour l'action en révocation abusive. Dans le cas où la révocation abusive serait admise, AXS MEDICAL pourrait devoir dédommager les demandeurs pour un montant estimé de l'ordre de 55 KEUR.

Sur la base des éléments produits à ce stade et du fond du dossier, en concertation avec ses conseils, la Société n'estime pas devoir constituer de provision à ce titre au 31 décembre 2022.

La groupe estime que la probabilité de ce risque est faible et que si ce risque se matérialisait, l'impact potentiel serait élevé.

Litige avec l'ancien PDG d'ASIT Biotech - Thierry LEGON : La procédure de M. Legon contre la décision d'approbation du PRJ a entraîné une révocation du PRJ ce qui peut affecter négativement la situation financière de DMS Imaging

En avril 2019, l'ancien PDG de d'ASIT Biotech, Monsieur Thierry Legon a intenté une action en justice contre ASIT Biotech afin d'obtenir de cette dernière le paiement d'une indemnité de rupture correspondant à deux années de rémunération calculée sur la base de la rémunération fixe et variable versée par ASIT Biotech à Monsieur Legon pour les deux dernières années précédant la rupture, soit 830.266,50 EUR plus intérêts et 35.346,50 EUR au titre de remboursement des taxes payés dans le cadre de l'attribution de warrants perdus.

Par jugement en date du 20 janvier 2022, DMS Imaging a été condamnée à verser à M. Legon des dommages et intérêts de 529.650,00 EUR plus intérêts de retard (estimés à 106.000,00 EUR). M. Legon a quant à lui été condamné à verser 52.647,48 EUR à la société DMS Imaging à titre d'indemnisation due portant ainsi le montant total de la créance de M. Legon à 477.002,50 EUR. Les délais d'appel ont expiré et la décision est passée en force de chose jugée. Toutefois, les modalités de la décision (paiement en espèces ou en actions) ne sont pas précisées dans le jugement.

Le jugement n'a pas fait l'objet d'un appel, un accord a été signé entre la Société et M.Legon statuant sur un paiement en actions sous condition suspensive de l'annulation de la révocation du PRJ.

En parallèle, M. Thierry Legon a engagé une procédure distincte devant le tribunal de commerce de Liège à l'encontre de la Société, demandant la révocation du plan de réorganisation, tel qu'approuvé par les créanciers de la Société et homologué par le tribunal le 9 février 2021.

Dans le cadre de cette procédure concernant le plan de réorganisation judiciaire, le Tribunal de commerce a jugé - par défaut - que la Société ASIT Biotech n'avait pas mis en œuvre le plan approuvé à l'égard de M. Legon et a décidé par conséquent de révoquer le plan de réorganisation, tel qu'homologué par le Tribunal de l'entreprise de Liège le 9 février 2021. Ce jugement a fait l'objet d'une publication légale

AUTRES INFORMATIONS À COMMUNIQUER DANS L'ANNEXE

le 16 novembre 2022.

Cette décision est sans impact sur l'apport en nature des activités d'imagerie de DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS à DMS Imaging. Malgré cette révocation, les effets du plan de réorganisation judiciaire sont partiellement garantis. Les transactions et paiements déjà réalisés restent en vigueur et sont maintenus.

DMS Imaging a fait appel de ce jugement auprès de la Cour d'appel de Liège.

Si l'appel est rejeté et que le plan de réorganisation reste révoqué, cela reste sans effet sur l'apport en nature des activités d'imagerie de DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS à DMS Imaging, ni sur les paiements et les transactions déjà effectués.

Néanmoins, cela signifie que les créanciers qui ont d'abord accepté un paiement de 20% de leur créance (et donc une réduction de 80% de leur créance) seront rétablis dans leurs droits et, dans la mesure où ils ont déjà été payés, pourront réclamer les 80% restants.

Le montant théorique maximal qui pourrait être réclamé par l'intégralité des créanciers pour le solde de leur créance serait de 4,3 MEUR auxquels s'ajouteraient la créance de M. Legon de 477.002,50 EUR qui serait intégralement due) soit un total maximal de 4,8 MEUR.

La Société estime le risque que l'intégralité des créanciers viennent à demander le règlement du solde de leur créance peu probable.

A l'inverse, les conversions en actions sont maintenues et les créanciers concernés ne récupèrent pas leurs droits. C'est d'autant plus vrai maintenant que ces créanciers ont signé une renonciation. Le plan étant révoqué, si les créanciers venaient à réclamer le solde de leur créance pour un montant total supérieur à 250.000 euros, cela menacerait la continuité d'exploitation de la Société, celle-ci aura néanmoins la possibilité de déposer une nouvelle demande de réorganisation judiciaire. Si un nouveau plan devait être introduit, celui-ci devrait à nouveau faire l'objet d'une approbation des créanciers.

Le seul fait de la révocation ne justifie pas de déclarer irrecevable une nouvelle demande de réorganisation judiciaire (Cass. 12 octobre 2017, C.17.0071.N.), RW 2018-19, n° 23, p.904).

Cette nouvelle demande de réorganisation implique des limitations aux droits du débiteur dont le plan est révoqué ; étant donné que le plan révoqué a été approuvé à la fin d'une procédure de réorganisation judiciaire qui avait été entamée plus de trois ans mais moins de cinq ans auparavant, la nouvelle procédure ne peut pas affecter les droits acquis des créanciers obtenus au cours de la procédure précédente.

Les options proposées aux créanciers seraient identiques au précédent plan à savoir un règlement en numéraire à hauteur de 20% de la créance (déduction faite des 20% déjà acquis) ou un règlement à 100% hors intérêt en actions de la Société. Les modalités précises de ce nouveau plan restent à définir notamment s'agissant de l'échéancier de paiement. Ce choix d'options serait proposé à tous les créanciers (hors ceux qui ont d'ores et déjà convertis en actions de la société) pour le montant total des créances qui pourraient être réclamées à savoir 4,8 MEUR étant entendu que les 20% déjà perçus par les créanciers ayant choisi l'option numéraire restent acquis.

La société, qui sera désormais représentée dans le cadre de cette procédure d'appel, estime que le risque que le jugement soit confirmé est faible dans la mesure où le plan de réorganisation judiciaire peut toujours être mis en œuvre, et notamment exécuté à l'égard du créancier concerné.

Par conséquent, si l'appel est gagné et que le plan reste en vigueur, seule la créance de M. Legon serait à régler à hauteur de 100% en action de la société DMS Imaging.

La Société DMS Imaging a comptabilisé une provision de 478 KEUR au 31 décembre 2022 des dernières estimations en cours.

Risques liés à la dépendance du groupe à la détention de certifications : la perte de ces certifications peut affecter négativement l'activité et la situation financière de DMS Imaging

Dans le domaine de la radiologie et de l'ostéodensitométrie, les activités de DMS IMAGING, sont entièrement organisées par sa filiale Apelem. Les principales normes et règlementations appliquées aux produits fabriqués sous la marque Apelem en fonction des territoires où ils sont commercialisés sont :

(i) ISO 13485 - Norme internationale définissant des exigences pour la mise en place d'un système de management de la qualité pour l'industrie des dispositifs médicaux de class IIB qui permet d'obtenir la certification European Conformity (CE) - L'ISO 13 845 est délivrée par l'organisme notifié4 la société SGS Belgique en charge de la certification pour Apelem. La certification atteste que les produits sont conformes aux directives de l'Espace Economique Européen (EEE) ; Cette certification CE permet de commercialiser les produits sur le territoire européen. Des audits périodiques sont réalisés par SGS Belgique.

(ii) Certification de la Food and Drug Administration (FDA) - administration américaine responsable de la protection et de la promotion de la santé publique La certification FDA permet de commercialiser les produits sur le territoire nord-américain. La FDA réalise des inspections régulières sur site pour attester de la conformité des produits et des procédures.

(iii) Certification Therapeutics Goods Administration (TGA) - administration australienne responsable des médicaments, des dispositifs médicaux et autres produits liés à la santé La certification TGA permet de commercialiser les produits sur le territoire australien. La TGA réalise des audits réguliers (audits documentaires) pour attester de la conformité des produits et des procédures.

(iv) Certification China State Food and Drug Administration (SFDA) - régulateur du marché des dispositifs médicaux en Chine. La certification SFDA permet de commercialiser les produits sur le territoire chinois. La SFDA réalise des inspections régulières sur site pour attester de la conformité des produits et des procédures.

(v) Certification Anvisa - L'Agence brésilienne de réglementation sanitaire est un organisme de réglementation du gouvernement brésilien, responsable de la réglementation et l'approbation des médicaments, des normes sanitaires et de la réglementation de l'industrie alimentaire. La certification Anvisa permet de commercialiser les produits sur le territoire brésilien. L'Agence Brésilienne de réglementation sanitaire réalise des inspections régulières sur site pour attester de la conformité des produits et des procédures.

Les produits tables télécommandées (R/F) possèdent les certifications CE et FDA.

Les produits d'ostéodensitométrie possèdent les certifications CE et Anvisa (Brésil), TGA (Australie) et SFDA (Chine).

Les produits de négoce portent le marquage CE de conformité à la normes ISO 13485 de leur fabricant. Chaque certification est attachée à un produit.

Si lors d'un audit il est révélé que la Société ne se conforme pas à une ou plusieurs des réglementations locales, elle pourrait subir des suspensions temporaires ou définitives des certifications entraînant l'arrêt DE commercialisation des produits audités. Cette suspension est uniquement envisageable dans le cas de manquement grave ayant un impact direct sur la sécurité des patients.

Le cas échéant, la suspension de ces certifications est temporaire dans l'attente d'une remise en conformité et d'un nouvel audit ou inspection. Seule la non remise en conformité par rapport au référentiel de la norme peut aboutir à une suspension définitive.

AUTRES INFORMATIONS À COMMUNIQUER DANS L'ANNEXE

Une perte de ces certifications entraînerait un arrêt de ventes temporaires sur les zones afférentes.

Afin de couvrir au mieux le risque de perte de ces certifications, DMS Imaging, au travers de sa filiale Apelem, a mis en place une veille normative et réglementaire et assure également un suivi régulier de ses produits en collaboration avec les laboratoires de test et l'organisme notifié de Apelem à savoir la SGS Belgique qui effectue des audits réguliers.

En complément, le Groupe DMS Imaging effectue une veille en propriété industrielle assurée par l'équipe R&D, et a embauché en aout 2013 une personne dédiée à ce sujet. Le Groupe DMS Imaging dispose une équipe en charge du management de la qualité et des affaires réglementaire de 10 personnes soit près de 10 % des effectifs de la Société. La Société est de plus accompagnée par la société Cassiopi sur ces sujets.

Cette veille est complétée par ses distributeurs qui assurent la remontée d'informations au niveau de chaque pays vers lesquels le Groupe DMS Imaging distribue ses produits.

Apelem est de plus membre du SNITEM (Syndicat National de l'Industrie et des Technologies Médicales) qui assure cette veille au niveau international en collaboration avec ses 3 spécialistes réglementaires.

Les certifications de la Division Imagerie Médicale n'ont jamais été suspendues par le passé. La Société n'a pas connaissance de motifs quelconque de remise en cause de ses autorisations dans le futur. Les derniers audits ISO 13 485, TGA, SFDA, FDA et ANVISA ont eu lieu en 2022 sans non-conformité majeures constatées.

La Société estime que la probabilité de ce risque est faible et que si ce risque se matérialisait, l'impact potentiel serait moyen car elle se donnerait les moyens de corriger les écarts majeurs dans un délai court.

Risque lié à la non prise en compte d'une facture émise par la précédente direction de ASIT Biotech dont le paiement si la facture s'avérait justifiée peut affecter négativement l'activité et la situation financière de DMS Imaging

En mars 2022, après la finalisation de l'Opération avec DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS, la Société a reçu une facture de 514 KEUR TTC émanant de la précédente direction ASIT Biotech relative au paiement d'une rémunération variable liée à la réalisation de l'Opération. Si le conseil d'administration de ASIT Biotech avait, au mois de décembre 2021, approuvé le principe de cette rémunération, il en avait reporté à une date ultérieure la fixation du montant. Ce poste n'apparaissait pas dans les projections de calcul lors des discussions de rapprochement entre ASIT Biotech et DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS.

Ainsi, cette facture n'a pas été intégrée dans les calculs de parité liée à l'Opération d'apport. Aucune provision n'a été enregistrée à ce titre dans les comptes de la Société. La Société conteste cette facture. A la date du présent Prospectus, aucune négociation ni actions en justice n'est en cours.

Si cette facture devait être justifiée, le paiement de celle-ci aurait un impact négatif sur la situation financière de la Société.

La Société estime que la probabilité de ce risque est moyenne et que si ce risque se matérialisait, l'impact potentiel serait moyen.

Litige avec la région Wallonne : la procédure de la région Wallonne contre la décision d'homologation du PRJ, pourrait conduire à des ajustements du PRJ et peut affecter négativement la situation financière de DMS Imaging

ASIT Biotech a soumis son plan de réorganisation judiciaire le 11 janvier 2021. Le plan a été approuvé par les créanciers de ASIT Biotech le 3 février 2021. Le tribunal de Liège a approuvé le plan de réorganisation judiciaire (PRJ) de ASIT Biotech le 9 février 2021. Un créancier, la Région wallonne, a fait appel du jugement approuvant le plan de réorganisation judiciaire.

En septembre 2021, la Cour d'appel de Liège a confirmé la décision du tribunal de Liège approuvant le plan.

Le 18 janvier 2022, DMS Imaging a été informée que la Région Wallonne avait formé un pourvoi en cassation contre l'arrêt de la Cour d'appel. La Cour a rejeté ce pourvoi en date du 1er décembre 2022.

Continuité de l'entreprise et position de trésorerie

A la date de publication de ce rapport annuel, compte tenu de (1) la position de trésorerie au 31/12/22, (2) des créances supérieurs aux dettes, (3) la dette Legon sera financé par la cession d'actions DMS. Imaging détenues par DMS, (4) qu'aucune demande de dettes significatives à payer n'a été reçue à la suite de la décision de la révocation de la PRJ. à date, la société estime avoir suffisamment de trésorerie pour couvrir ses besoins en fonds de roulement pour les 12 mois suivant la publication de ce rapport annuel."

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION

2. Rapport de gestion du conseil d'administration

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale conformément à la loi et aux dispositions de nos statuts, à l'effet notamment de vous demander de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Les convocations à la présente Assemblée ont été régulièrement effectuées et les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été adressés ou ont été tenus à votre disposition et à celle des porteurs de valeurs mobilières dans les délais impartis.

Les comptes consolidés du Groupe sont établis en application des règles d'évaluation, de comptabilisation et de présentation des normes comptables internationales IFRS telles qu'adoptées au 31 décembre 2022 dans l'Union Européenne.

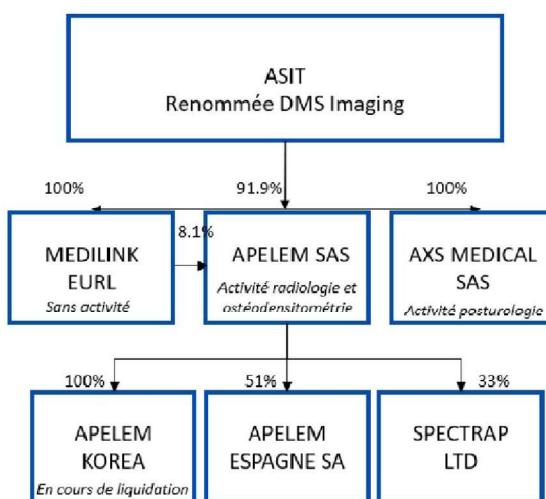
2.1 L'activité de l'ensemble du groupe au cours de l'exercice écoulé

Le groupe dont nous vous décrivons l'activité comprend les sociétés suivantes :

- Société anonyme DMS Imaging
- Société à responsabilité limitée MEDILINK
- Société par actions simplifiée APELEM
- Société anonyme APELEM ESPAGNE
- Société par actions simplifiée AXS Medical

La société APELEM KOREA n'a pas d'activité et est en cours de liquidation et la société SPECTRAP est détenu à 33% et le groupe n'a pas d'influence notable sur cette société.

Organigramme du groupe au 31 décembre 2022 :



Les comptes annuels des sociétés MEDILINK, APELEM, APELEM ESPAGNE, AXS MEDICAL, au 31 décembre 2022 ont été intégrés dans les comptes consolidés du groupe DMS Imaging. Toutes ces sociétés sont consolidées par la méthode d'intégration globale.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION

2.2 Elements significatifs ressortant des comptes consolidés

2.2.1 Compte de résultat consolidé Groupe DMS Imaging

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ		31/12/2022
K€	Notes	12 mois
Activités maintenues		
Produit des activités ordinaires	Note 17	35 271
Autres produits	Note 18	1 821
Variation de stocks de produits finis et en cours		-354
Marchandises et matières consommées	Note 19	-22 662
Frais de personnel	Note 20	-6 438
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	Note 5	-696
Dotations aux provisions	Note 12	-138
Dépréciation et amortissement des immobilisations incorporelles	Note 4	-1 441
Charges externes	Note 21	-5 309
Autres charges	Note 22	-257
Résultat opérationnel courant		-202
Autres produits et autres charges opérationnels	Note 23	-5 090
Résultat opérationnel		-5 292
Produits financiers		191
Charges financières		-482
Résultat financier	Note 24	-292
Résultat avant impôt		-5 584
Résultat de l'exercice relatif aux activités maintenues		-5 584
Impôt sur le résultat	Note 25	0
Résultat des activités abandonnées		0
Résultat net consolidé		-5 584
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		-6
Résultat net consolidé-part du groupe		-5 578

Les notes mentionnées dans le tableau ci-dessus sont présentées dans le paragraphe sur les comptes annuels.

En 2022, le chiffre d'affaires consolidé de DMS Imaging s'est ainsi établi à 35,3 M€, en repli annuel limité de -3% avec un effet de base important par rapport à 2021. Pour rappel, le groupe avait bénéficié d'un contrat à caractère exceptionnel en 2021 pour la livraison de tables de radiologie à l'international et avait également réalisé près de 4% de son chiffre d'affaires en Ukraine, Russie et Biélorussie en 2021. DMS Imaging a livré en 2021 une commande exceptionnelle de 6 M€ de tables de radiologie à l'international, en collaboration avec l'ensemblier Groupe FSE, dans le cadre d'un appel d'offres bénéficiant d'un financement de la Banque mondiale.

Commentaires du chiffre d'affaires par activité

En Radiologie, le chiffre d'affaires annuel s'est élevé à 29,3 M€ (-6%). À noter qu'en retranchant l'activité du contrat à caractère exceptionnel enregistré en 2021 et de l'arrêt des ventes en Russie, la Radiologie aurait réalisé une croissance à deux chiffres par rapport l'année précédente. Le chiffre d'affaires réalisé dans le cadre des accords de distribution avec Fujifilm Healthcare, Canon Medical Systems et Carestream Health s'est accru en 2022, principalement en France et aux Etats-Unis. À travers son positionnement, ses solutions et son modèle économique, la division DMS Imaging s'est affirmée en 2022 comme un véritable partenaire de confiance des plus grands groupes mondiaux de l'imagerie conventionnelle.

En Ostéodensitométrie, l'activité a affiché une croissance annuelle de +21%, avec un chiffre d'affaires annuel qui dépasse pour la première fois 6,0 M€. Les ventes à l'export représentent désormais 97% de cette activité, portées notamment par l'accord de fabrication avec Fujifilm Healthcare mais aussi par la reprise du marché asiatique.

Le résultat opérationnel courant est perte de 202 K€.

L'effectif moyen en équivalent temps plein sur la période s'établit à 115 salariés.

Les charges externes s'élèvent à 5 309 K€ sur l'exercice 2022.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION

Les charges opérationnelles non courantes s'élèvent à 5 090 KEUR et sont constituées

- d'une charge de cotation de 2 982 K€ enregistrée dans le cadre de l'opération d'apport de la branche Imagerie Médicale du groupe DMS à DMS Imaging. Cette charge n'impacte pas les réserves consolidées ni la trésorerie de la société (cf. note 21 de l'annexe aux comptes)
- d'une provision pour dépréciation de la créance d'impôt non courante enregistrée dans les comptes de la société DMS Imaging pour 1 571 K€. La société avait annoncé dans le paragraphe sur les risques de son rapport annuel 2021 que le caractère recouvrable de cette créance était sujet à interprétation et qu'elle entamerait une procédure de ruling avec l'administration fiscale. Les premières discussions entamées au mois de juillet 2022 avec le service des décisions anticipées ont conduit la société à estimer qu'il était plus probable qu'improbable que la part de la créance remboursable sur les exercices fiscaux post changement de contrôle ne soient pas recouvrables,
- d'un complément de provision pour litige de 410 K€ dans le cadre de la signature d'un accord avec Mr Legon. Le risque juridique est détaillé en note 27 des comptes consolidés.

Le résultat financier présente une perte de 292 K€ sur l'exercice 2022 principalement constitué des pertes de change sur les créances et dettes en dollars américain.

Le résultat net consolidé s'établit en perte de 5 584 K€ sur 2022.

2.2.2 Bilan consolidé du groupe DMS Imaging

Les postes clés (valeurs nettes) sont les suivants :

- Les actifs non courants sont de 12 408 K€ contre 12 319 K€ au 31 décembre 2021 ;
- Les actifs courants sont de 27 485 K€ contre 23 976 K€ au 31 décembre 2021 ;
- Les capitaux propres (part du groupe) s'élèvent à 10 561 K€ contre 10 805 K€ au 31 décembre 2021 ;
- Les passifs non courants sont de 11 069 K€ contre 10 049 K€ au 31 décembre 2021 ;
- Les passifs courants sont eux de 18 184 K€ contre 15 357 K€ au 31 décembre 2021.
- Le total général du bilan consolidé est de 38 893 K€ contre 36 296 K€ au 31 décembre 2021.

Le bilan ci-après au 31 décembre 2021 est présente une information combinée au 31/12/2021.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION

ACTIF	en K€	Notes	31/12/2022	31/12/2021	Variation
			12 mois	12 mois	
Immobilisations incorporelles		Note 4	6 723	6 269	454
Immobilisations corporelles		Note 5	5 491	5 846	-355
Actifs financiers non courants		Note 6	194	204	-10
Autres actifs non courants		Note 9	-	-	-
Total de l'actif non courant			12 408	12 319	89
Stocks		Note 7	13 049	11 662	1 488
Créances clients		Note 8	6 136	6 532	-396
Autres actifs courants		Note 9	4 067	3 455	612
Trésorerie et équivalents de trésorerie		Note 10	4 232	2 427	1 805
Total de l'actif courant			27 485	23 976	3 509
TOTAL DE L'ACTIF			39 893	36 296	3 597
PASSIF	en K€	Notes	31/12/2022	31/12/2021	Variation
			12 mois	12 mois	
Capital émis		Note 26	66 072	4 610	61 462
Prime d'émission			38 630	443	38 187
Autres réserves		-	88 478	6 051	94 529
Résultat de l'exercice		-	5 584	-214	5 370
Total des capitaux propres			10 640	10 890	-250
dont capitaux propres part du Groupe			10 561	10 805	-244
dont intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle			79	85	6
Emprunts à long terme (part >1an)		Note 11	10 340	9 171	1 169
Provisions à long terme		Note 12	198	347	-149
Autres passifs non courants		Note 13	531	531	0
Total du passif non courant			11 069	10 049	1 020
Fournisseurs et comptes rattachés		Note 14	9 387	6 555	2 832
Autres créateurs		Note 14	3 861	4 471	-610
Partie courante des emprunts long terme		Note 11	4 447	4 330	118
Provisions à court terme		Note 12	489	489	0
Total du passif courant			18 184	15 357	2 827
TOTAL DU PASSIF			39 893	36 296	3 597

Les principales variations bilançielles sur l'exercice sont :

- Augmentation des stocks s'expliquant principalement par la préparation du plan 2023 avec un objectif de chiffre d'affaires 2023 de 40 MEUR ;
- Augmentation des dettes fournisseurs en conséquence de la constitution des stocks afin de réduire le risque d'approvisionnement dans un contexte mondial tendu ;
- Augmentation de l'endettement du fait de la mise en place de deux PGE pour un total de 3 MEUR.

2.2.3 *Évènements marquants de l'exercice*

• **Apport de la division imagerie médicale du groupe DMS à la société ASIT Biotech**

Au début de l'année 2021, la société DMS Imaging (ex ASIT Biotech) a entamé des discussions avec le Groupe DMS qui l'ont amené à présenter le 15 janvier 2021 à ses principaux créanciers un plan de réorganisation judiciaire intégrant un projet d'apport de l'activité Imagerie Médicale du Groupe DMS et prévoyant

- Pour les créanciers salariés de la société, le règlement à 100% de leur créance
- Pour les autres créanciers le choix entre le règlement de leur créance avec un abattement de 80% ou la conversion de leur créance en actions

Ce plan a été approuvé par les créanciers de la Société et par le tribunal de l'entreprise de Liège au mois de février 2021. Le plan a été révoqué le 8 novembre 2022 par décision du tribunal; DMS Imaging a fait appel de ce jugement auprès de la Cour d'appel de Liège.

Un des créanciers sursitaires, la Région Wallonne, qui détient une créance de 41 K€ inscrite dans le passif sursitaire, a fait appel de la décision d'homologation du tribunal de Liège. Elle a été déboutée de ses demandes par un arrêt rendu par la Cour d'appel de Liège le 14 septembre 2021. Elle a par la suite formé un pourvoi en cassation au mois de janvier 2022. Ce pourvoir a été rejeté le 1 décembre 2022 par la Cour de cassation.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION

L'opération d'apport de la branche Imagerie Médicale du groupe DMS à la Société a été approuvée par l'assemblée générale de DMS SA le 30 décembre 2021. Cette même opération ainsi que la conversion des créances sursitaires en capital dans le cadre du PRJ ont été approuvées par l'assemblée générale de DMS Imaging (ex Asit Biotech) le 24 janvier 2022.

Le 24 janvier 2022, les sociétés DMS SA et DMS Imaging (ex Asit Biotech) ont ainsi annoncé la finalisation de l'opération par l'apport de la division imagerie médicale du groupe DMS à la société ASIT Biotech. La division imagerie médicale est composée des titres de la société APELEM et de ses filiales, des titres de la société AXS MEDICAL et des titres de la société MEDILINK, tous détenus à 100% par la société DMS.

Dans ce contexte, la société ASIT Biotech a été renommée « DMS Imaging SA » et a procédé à deux augmentations de capital :

- Une augmentation de capital d'un montant de 4 M€ préalable à l'opération afin de convertir en action les créances des créanciers ayant opté pour le scénario de conversion
- Une augmentation de capital à hauteur de 45 M€ afin de rémunérer DMS SA pour son apport.

Le capital de la société Asit Biotech s'élevait au 31 décembre 2021 à 17 076 K€. Le capital social du bilan combiné, correspondant au capital du pôle imagerie médicale du groupe DMS, au 31 décembre 2021 s'élevait à 4 610 K€.

Aux termes de ces opérations, le capital social de la société DMS Imaging est passé de 17 076 K€ à 66 072 K€ et la société DMS Imaging est détenue à 88.33% par la société DMS SA.

La gouvernance du groupe a été modifiée le même jour et un nouveau conseil d'administration a été nommé, composé des membres suivants :

- Monsieur Jean-Paul Ansel, Administrateur Exécutif et Président du Conseil d'administration,
- Monsieur Samuel Sancerni, Administrateur Exécutif Délégué,
- Madame Louise Armengaud, Administrateur non Exécutif

Les mandats d'administrateur de Monsieur Jean-Paul Ansel et Madame Louise Armengaud ont ensuite été révoqués par décision des actionnaires lors de l'assemblée générale du 12 septembre 2022.

- **Accord de collaboration avec la société Micro-X**

Au mois d'avril 2022, le groupe a annoncé la signature d'un accord de collaboration avec la société Micro-X, société australienne spécialisée dans la technologie des tubes à rayons X à cathode froide dédiés aux marchés de la santé et de la sécurité. Cet accord a pour objectif d'intégrer cette nouvelle technologie dans les produits en cours de développement dans le cadre du projet MC2. Pour rappel ce projet qui bénéficie d'une subvention dans le cadre du plan de relance, vise à développer deux nouvelles solutions d'imagerie haut de gamme, un mobile de radiologie et un arceau de bloc opératoire, qui seront fabriquées en France.

- **Changement de gouvernance**

Le 12 septembre 2022, l'assemblée générale de la société DMS Imaging a approuvé un changement de gouvernance dans le prolongement du changement de gouvernance entériné par l'assemblée générale de la société mère du Groupe, DMS SA, au mois de juillet 2022. Messieurs Régis Roche et Jean-François Gendron ont ainsi été nommés en remplacement de Monsieur Jean-Paul Ansel et Madame Louise Armengaud. Monsieur Jean-Paul Ansel a contesté la décision de sa révocation et a déposé une requête en référé pour obtenir son annulation. Cette procédure a été jugée non fondée par le tribunal de l'entreprise de Liège le 20 décembre 2022.

- **Impacts du conflit en Ukraine**

Le chiffre d'affaires réalisé en Russie, Ukraine et Biélorussie pour l'activité Imagerie Médicale du groupe DMS était de 1,5 M€ en 2021, représentant 4% du chiffre d'affaires total. Le groupe DMS Imaging n'a pas de site de production ni de salarié exposé sur cette zone. Il ne réalise aucun achat direct avec des fournisseurs dans ces pays.

Le groupe DMS Imaging détient historiquement des titres dans une société Russe, Spectrap, il n'exerce cependant aucune influence notable sur cette entité.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION

2.2.4 Activité en matière de recherche et de développement

Au cours de l'exercice 2022, le Groupe DMS Imaging a investi environ 6 % de son chiffre d'affaires dans la R&D, soit 2.1 M€.

K€	31/12/2022
Masse salariale imputée à la R&D	1 579
Achats et études externes	523
TOTAL	2 102

Les montants ci-dessus s'entendent avant activation d'une partie de ces charges en application d'IAS38.

2.2.5 Autre information importante : Première consolidation

Consécutivement aux opérations d'apport approuvées en janvier 2022, la Société établit pour la première fois au 30 juin 2022, des comptes consolidés intégrant la société DMS Imaging (ex Asit Biotech) ainsi que les sociétés composant le périmètre Imagerie Médicale du groupe DMS.

Période comptable retenue pour l'établissement des comptes 2022 :

L'apport partiel d'actifs de l'Imagerie Médicale de DMS à ASIT a eu lieu le 24/01/2022 qui est donc la date d'acquisition sur le plan comptable.

Sur le plan comptable, l'opération a été traitée comme une acquisition inversée c'est-à-dire que c'est le sous-ensemble Imagerie Médicale qui a acquis ASIT (voir note 21 pour plus de détail). L'impact du retraitement des flux financiers de la société ASIT entre le 01 et le 24 janvier a été jugé non significatif et c'est donc la date du 01/01/2022 qui a été retenu en pratique pour l'établissement des comptes 2022 du Groupe.

La Société a produit dans le cadre de son rapport annuel des comptes combinés afin de fournir au lecteur une information comparative. Ces comptes combinés ont été calculés en combinant les bilans et comptes de résultat et les actifs et passifs des sociétés composant l'activité Imagerie Médicale du groupe DMS.

En l'absence de texte IFRS spécifique traitant des comptes combinés, le groupe a défini les principes et conventions de combinaison décrites dans les bases de préparation.

Base de préparation de l'information financière combinée (appelée « information financière combinée »)

- Contexte de préparation de l'information combinée

La présente information financière combinée a été produite dans le but de fournir au lecteur une information financière comparative.

- Référentiel comptable

La présente information financière combinée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 applique les principes IFRS en matière d'évaluation et de présentation mais elle ne répond pas aux exigences des IFRS concernant le point suivant : elle n'inclut pas d'information comparative pour le compte de résultat. Elle présente cependant dans la note 2 de l'annexe aux comptes, des chiffres comparatifs pour les principaux agrégats du compte de résultat.

En l'absence de texte IFRS spécifique traitant des comptes combinés, le groupe a défini les principes et conventions de combinaison présentés ci-après. La présente base de préparation décrit ainsi comment le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne a été appliqué pour la préparation de la présente information financière combinée.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION

- Pérимètre de combinaison

Le périmètre de combinaison de l'information financière combinée de l'activité Imagerie médicale inclut les entités/ activités apportées à DMS Imaging c'est-à-dire :

- La société APELEM
- La société MEDILINK
- La société AXS
- La société APELEM Espagne
- Les comptes courants détenus sur ces sociétés par la société DMS SA
- Les actifs et passifs et produits et charges de l'activité ostéodensitométrie qui était logée dans la société DMS (carve-out). Ces actifs et passifs ont été apportés à APELEM un instant de raison avant l'opération d'apport à DMS Imaging ;

Pour les sociétés APELEM Korea et SPECTRAP, filiales de APELEM, la Société a retenu uniquement dans les comptes combinés la valeur des titres de ces sociétés au bilan d'APELEM (voir note 6 des comptes annuels).

- Première application des IFRS par l'ensemble combiné

En l'absence de norme IFRS s'appliquant spécifiquement à ce type de transaction, la société a choisi de retenir la valeur comptable préexistante dans les états financiers consolidés du groupe DMS établis conformément aux IFRS. En effet, comme le groupe combiné a adopté les IFRS le 1er janvier 2021, soit après la date de transition IFRS de DMS groupe (intervenue au 1er janvier 2004), la société a fait le choix, en application de IFRS 1. D16(a), d'évaluer les actifs et passifs des différentes entités et groupes d'actifs faisant partie du périmètre de combinaison, sur la base des valeurs comptables des actifs et passifs en excluant le goodwill acquis, telles qu'issues des livres comptables ayant servi à la préparation des comptes consolidés du groupe DMS pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Par ailleurs, dans le cadre de l'établissement de la présente information combinée, la société a choisi de retenir l'option suivante prévus par IFRS 1 : présenter les écarts de conversion historiques et les gains et pertes actuariels dans les réserves d'ouverture au 01 janvier 2021.

En l'absence de dispositions d'IFRS 1 D16A sur les informations financières combinées, et notamment les goodwills à retraiter, la société a décidé d'annuler tous les goodwills constatés au titre des filiales directes de DMS SA qui constitue l'ensemble combiné.

- Modalités de combinaison

Cette information financière combinée transcrit une vision historique des opérations de l'activité Imagerie médicale du Groupe. Ils ne sont pas nécessairement représentatifs des comptes consolidés qui auraient été établis si la création du groupe DMS Imaging était intervenue à une date antérieure.

Comme indiqué ci-dessus le périmètre de combinaison intègre les comptes des entités dont les titres ont été apportés à DMS Imaging (APELEM et ses filiales, AXS et Medilink) mais également

- les actifs et passifs et flux relatifs à l'activité Ostéodensitométrie de DMS SA
- ainsi que les comptes courants que DMS SA détenait avec ses filles (APELEM, Medilink et AXS).

La société DMS SA exerçait sur 2021 à la fois une activité dédiée à l'imagerie médicale en ostéodensitométrie (activité historique de DMS SA), une activité de holding et une activité dédiée au wellness (conception, production et commercialisation du produit Celiss). Afin de ne retenir dans les comptes combinés historiques, que les activités rattachées opérationnellement au périmètre apporté à DMS Imaging, seuls les actifs et passifs et les flux relatifs aux activités de conception, de production et de commercialisation des ostéodensitomètres ainsi que les comptes courants ont été inclus dans le périmètre de combinaison. Les comptes de la société DMS SA ont ainsi été détournés afin d'isoler l'activité ostéodensitométrie et les comptes courants pour les postes de compte de résultat et de bilan.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION

Le périmètre de combinaison ne disposant pas d'entité tête de groupe sur la période close le 31 décembre 2021, le nombre d'actions en circulation n'est pas déterminable. Par voie de conséquence, aucun résultat par action n'est présenté dans la présente information financière combinée.

2.3 Evènements postérieurs à la clôture

Litige avec l'ancien PDG d'ASIT Biotech – Thierry LEGON : Accord avec M. Legon dans le cadre de la procédure contre la décision d'approbation du PRJ.

DMS Imaging attend l'arrêt d'accord de la Cour d'Appel de Liège entre DMS Imaging et M. Thierry Legon pour mettre fin au litige en cours. En effet, à la suite d'un accord entre les parties et après l'arrêt attendu de la Cour d'Appel, la procédure en cours sera mutuellement abandonnée par les parties concernées et DMS Imaging retrouvera le plein bénéfice du plan de réorganisation judiciaire homologué le 9 février 2021. Ce dernier avait été révoqué par un jugement du tribunal de l'entreprise de Liège du 8 novembre.

La créance de M. Thierry Legon devrait être payée en actions existantes DMS Imaging détenues par DMS Group, conformément aux prescriptions du plan de réorganisation judiciaire homologué. Tous les risques concernant cette affaire sont donc levés.

2.4 Evolution prévisible et perspectives d'avenir

En 2023 la Société vise un chiffre d'affaires de 40 MEUR.

La fin de l'exercice 2022 et le début de l'année 2023 ont été marqués par un renforcement du carnet de commandes, à un niveau record pour cette période de l'année, augurant la poursuite d'une activité soutenue au cours des prochains mois.

En 2023, DMS Imaging vise un chiffre d'affaires consolidé de 40 M€, qui permettra de matérialiser une croissance à deux chiffres par rapport à 2022. Cet objectif de chiffre d'affaires s'entend uniquement par croissance organique.

Les moteurs de cette croissance seront :

- la montée en puissance la nouvelle table de radiologie Platinum Néo, qui constitue le produit phare haut de gamme du segment des salles de radiologie pour les prochaines années ;
- la contribution croissante des accords industriels et commerciaux, avec Fujifilm Healthcare, Canon Medical Systems Europe et Carestream Health.
 - o Le partenariat avec Canon Medical Systems Europe sera renforcé au 2nd semestre 2023 avec la commercialisation d'un système RF de nouvelle génération développé par DMS Imaging qui intégrera la technologie de détection de Canon Inc.
 - o Début 2023, DMS Imaging a également annoncé que Fujifilm Healthcare Italie avait remporté un appel d'offres pour la livraison 96 tables de radiologie télécommandées fabriquées par DMS Imaging, une commande record qui viendra alimenter la croissance de la division en 2023 et 2024;
- la commercialisation en direct des solutions en marque propre en France à travers les accords de référencement auprès des centrales d'achats (UniHA, Ugap, Resah) ;
- la poursuite d'une activité dynamique en ostéodensitométrie.

Parallèlement, DMS Imaging se fixe de poursuivre l'amélioration de sa rentabilité en 2023, déjà matérialisée au cours du 1er semestre 2022 (10,3% de marge d'EBITDA2 contre 9,7% un an plus tôt).

En 2027, à l'horizon du plan Imaging 2027 de DMS Group, DMS Imaging s'est fixé pour objectifs d'atteindre un chiffre d'affaires d'au moins 60 M€ et une marge d'EBITDA de 14%.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION

2.5 Facteurs de risques

Les facteurs de risques sont présentés en note 27 de l'annexe aux comptes annuels consolidés.

2.6 Procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

2.6.1 Objectifs

Les procédures de gestion des risques, ou de contrôle interne, ont notamment pour objectifs :

- de recenser les risques potentiels qu'ils soient comptables et financiers ou opérationnels et de les évaluer (probabilité d'occurrence, impacts),
- de définir et de mettre en œuvre des actions de maîtrise et de contrôle des risques.

Dans le domaine comptable et financier, les procédures de contrôle les plus importantes (susceptibles d'avoir un impact sur les comptes) visent à maîtriser les processus suivants :

- reconnaissance du chiffre d'affaires
- gestion de trésorerie.

Au niveau opérationnel, les risques potentiels principaux identifiés (processus de vente) sont les suivants :

- dépassement sur les prix de revient des matériels médicaux élaborés (et donc risque de perte financière),
- détection trop tardive d'une non-satisfaction client dans le cadre de la livraison de matériels médicaux.

Les risques opérationnels peuvent être importants du fait de l'importance des commandes, de la nature des matériels livrés (matériel médical) et de la répartition du chiffre d'affaires sur un nombre de clients limités.

2.6.2 Organisation générale du contrôle interne

Analyse des facteurs de risques

Les facteurs de risques sont exposés note 27 de l'annexe aux comptes annuels consolidés.

La société n'a pas organisé un service dédié au contrôle interne, chargé d'effectuer des vérifications pour son compte.

Toutefois, le contrôle et la maîtrise des risques liés aux activités de la société reposent principalement sur :

- l'indépendance et la séparation des fonctions entre les personnes chargées de l'engagement des opérations et celles chargées de leur contrôle.
- la mise en place du Comité de Direction qui comprend les responsables des différentes fonctions de la société. Ils traitent de tous les sujets concernant la marche et le fonctionnement de l'entreprise dans ses différents aspects. Chaque membre de ce comité assure le contrôle interne de sa fonction.

Compte tenu de la taille du groupe, la gestion des risques est assurée par la direction générale qui réunit régulièrement le comité de direction réunissant les Directeurs du groupe. Elle passe régulièrement en revue les principaux risques auxquels la société est confrontée et notamment ceux décrits dans le rapport de gestion. La gestion opérationnelle des risques est confiée aux directeurs responsables des activités ressources humaines, industrielles, commerciales et financières.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION

La taille du groupe permet une communication très régulière entre l'Administrateur Délégué et les Directeurs.

La direction générale a notamment le souci de s'assurer que les expériences passées soient prises en considération.

La société a également mis en place un ensemble de polices d'assurances destinées à garantir la survenance de sinistres susceptibles de mettre en cause la pérennité de l'entreprise.

Le Système de Management de la Qualité est certifié conformément à la norme ISO 9001:2015 et la norme ISO 13485:2016 (norme complémentaire spécifique aux dispositifs médicaux).

Ses produits répondent aux exigences de la directive européenne 93/42/CEE et aux exigences du règlement européen 2017/745 qui leur sont applicables. Les produits sont certifiés par l'organisme notifié SGS.

Des implantations stratégiques et des moyens mutualisés

En France, le groupe DMS Imaging bénéficie d'implantations stratégiques dans les différentes zones géographiques dans les domaines de la distribution et du service après vente soit en direct soit au travers d'accords commerciaux.

En ce qui concerne l'export, le groupe a conclu des accords avec des distributeurs locaux, parfois exclusifs, qui prennent en charge l'installation et le service après-vente des produits DMS Imaging.

Procédures de contrôle de l'information comptable et financière

➤ Contrôle interne – procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière :

La gestion administrative et financière est placée sous l'autorité de l'Administrateur Délégué , qui s'appuie pour la finalisation des travaux de clôture des comptes, sur un cabinet d'expertise comptable indépendant (Group2B).

L'équipe financière est responsable de l'établissement des comptes sociaux de la société DMS Imaging, des comptes consolidés du groupe et de la mise en place des méthodes, procédures et référentiels comptables et de gestion du groupe et de leurs adaptations aux changements de normes.

Les comptes des filiales sont préparés conformément aux règles et méthodes comptables du groupe, Les comptes consolidés sont préparés conformément aux règles aux normes comptables internationales IFRS telles qu'adoptées par l'union européenne à ce jour.

- Reconnaissance du chiffre d'affaires :

Une analyse juridique approfondie a été menée pour mieux prendre en compte les impacts juridiques des incoterms sur la reconnaissance du chiffre d'affaires. Un lien systématique a été mis en place entre les services commerciaux, logistiques et comptables pour obtenir les informations nécessaires à la reconnaissance du chiffre d'affaires en conformité avec les définitions des transferts de propriété définies par les incoterms.

- Cycle trésorerie :

Le cycle est traditionnellement considéré comme un processus sensible ; ce qui conduit à imposer une organisation avec séparation des tâches.

- Pour le cycle décaissements, les personnes sont différentes pour les tâches suivantes : délivrance d'un bon à payer / émission du titre de paiement / signature du titre de paiement / comptabilisation et rapprochement bancaire / contrôle du rapprochement bancaire.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION

- Pour le cycle encaissements, les intervenants sont différents pour les tâches suivantes : relance clients / réception des titres de paiement client / remise à l'encaissement, comptabilisation et rapprochement bancaire / contrôle rapprochement bancaire.
Le trésorier du Groupe actualise quotidiennement les décaissements et encaissements réalisés lui permettant d'optimiser les gestions des lignes de trésorerie accordées par les établissements bancaires.

➤ Contrôle interne – procédures opérationnelles métier :

- Processus vente :

Après validation de la faisabilité d'une affaire tant en terme technique que de délai, le service commercial transmet au client une offre commerciale pour acceptation formelle.

Afin de prévenir le risque d'impayés, une assurance COFACE a été souscrite pour les ventes de la filiale APELEM, dans le cas où une couverture COFACE ne peut être obtenue, le groupe impose généralement l'ouverture préalable d'un crédit documentaire ou exige un paiement intégral avant livraison. Il n'est pas nécessaire de s'assurer contre le risque de change car la majorité des ventes sont libellées en euros.

- Satisfaction clients : Traitement des réclamations et processus d'amélioration continue

Les réclamations clients sont enregistrées et analysées par le Service Après Ventes.

Ces réclamations peuvent porter sur des défauts de fonctionnement, des difficultés de mise en route ou des demandes d'amélioration. En fonction de leur criticité, les réclamations sont classées en demande d'Actions Correctives ou Préventives.

Un comité hebdomadaire réunissant des services Qualité, Développement, Production, Service après ventes et Supply-Chain se réunit alors pour évaluer les actions à mettre en place.

Ce même comité évalue également toute demande de modifications issues d'idées d'amélioration, de remontées terrain, de réflexions de réduction de coûts, de besoins identifiés du marché, de contraintes réglementaires ou de cas de matériovigilance, répertoriées dans un tableau et évaluées selon leur criticité lors de cette réunion.

La mise en œuvre de ces actions ainsi que leur efficacité sont examinées lors des réunions suivantes.

- Stocks

Chaque demande d'achat ponctuelle n'est traitée qu'après vérification de l'état des stocks concernés. Les commandes cadencées sont basées sur les prévisions commerciales.

Les sociétés du groupe travaillent régulièrement avec les mêmes fournisseurs qu'elles ont préalablement référencés.

Les caractéristiques des pièces constitutives des appareils fabriqués sont définies par le bureau d'études et actualisées, une remise à niveau des pièces en stock peut être effectué par le fournisseur ou en interne.

Les stocks font l'objet d'un inventaire physique au moins une fois par an lors de la clôture comptable annuelle.

Un système informatique intégré de type ERP permet une meilleure traçabilité des flux de matériels, et a contribué à l'amélioration des processus d'évaluation des stocks.

- Ressources humaines, recrutement, gestion de la masse salariale :

Les demandes de recrutement sont formulées par les membres du comité de direction dans le cadre des réunions mensuelles. Les arbitrages concernant les évolutions salariales (augmentations, primes...) sont réalisés dans le cadre de réunions spécifiques avec le Président Directeur Général le Directeur Général délégué et la responsable des ressources humaines à l'issue des entretiens annuels de progrès.

Le service Ressources Humaines contrôle le processus de recrutement en étroite collaboration avec le responsable de service concerné, (détermination du profil de poste, diffusion de l'annonce, et sélection des candidats).

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION

Les bulletins de salaires sont établis par un cabinet d'expertise comptable externe. Ils sont ensuite validés et vérifiés par le Service des ressources humaines.

2.7 L'activité du groupe par branches d'activités

Le Groupe est organisé autour d'un seul secteur opérationnel : DMS Imaging (Imagerie médicale), radiologie et Ostéodensitométrie d'imagerie médicale.
L'activité du groupe par branches d'activités est donc directement lisible au travers du comptes de résultat consolidé de l'exercice.

2.8 Activités et résultats des filiales

2.8.1 SOCIETE MEDILINK

EURL au capital de 48.000 Euros
Siège social : 9 avenue du canal Philippe Lamour, 30 660 Gallargues-le-Montueux
Immatriculée au RCS de NIMES sous le numéro 389 288 044
Activité : la fabrication et la vente de matériel médical
Exercice social : 31 décembre

Situation au 31 décembre 2022 :
Chiffre d'Affaires statutaire : 210 K€ en 2022 contre 1 805 K€ en 2021
Résultat comptable statutaire : perte de 5 K€ en 2022 contre un bénéfice de 82 K€ en 2021.

La société DMS Imaging possède une participation de 100% dans le capital de la société MEDILINK.

2.8.2 SOCIETE APELEM

Société par Actions simplifiée au capital de 3 660 997 Euros
Siège social : 9 avenue du canal Philippe Lamour, 30 660 Gallargues-le-Montueux
Immatriculée au RCS de Nîmes sous le numéro 319 996 146
Activité : la fabrication de matériels de radiologie
Exercice social : 31 décembre

Situation au 31 décembre 2022 :
Chiffre d'Affaires statutaire : 35 434 K€ en 2022 contre 31 749 K€ en 2021.
Résultat comptable statutaire: perte de 27 K€ en 2022 contre un bénéfice de 194 K€ en 2021.

APELEM est détenu par
La société DMS Imaging à hauteur de 91,9% du capital de la société.
Medilink à hauteur de 8,1% du capital de la société.

La société APELEM détenant elle-même 51% du capital de la société Apelem Espagne, 100% de la société APELEM KOREA et 33 % de la société SPECTRAP.

2.8.3 SOCIETE APELEM ESPAGNE

SA au capital de 60 101 euros
Siège social : Calle Liuça 13 Bajos BARCELONE Espagne
Activité : vente de matériel médical
Exercice social : 31 décembre

Situation au 31 décembre 2022 :
Chiffre d'affaires statutaire : 184 K€ en 2022 contre 202 K€ en 2021.
Résultat comptable statutaire : perte de 11 K€ en 2022 contre bénéfice de 14 K€ en 2021.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION

La société DMS Imaging détient une participation de 51 % dans le capital de la société (par l'intermédiaire d'APELEM, soit un pourcentage d'intérêt de 51 %).

2.8.4 AXS MEDICAL

Société par actions simplifiée au capital de 338 000 euros
Siège social : 9 avenue du canal Philippe Lamour, 30 660 Gallargues-le-Montueux
Immatriculée au RCS de Nîmes sous le numéro 519 753 990
Activité : Conception, développement et commercialisation de dispositifs médicaux
Exercice social : 31 décembre

Situation au 31 décembre 2022 :
Chiffre d'Affaires statutaire : 6 K€ en 2022 contre 63 K€ en 2021
Résultat comptable statutaire : perte de 169 K€ en 2022 contre une perte de 326 K€ en 2021

2.9 L'activité propre de la société DMS Imaging

2.9.1 Eléments significatifs ressortant des comptes

Compte de Résultat de la société DMS Imaging

Le chiffre d'affaires de la société DMS Imaging est nul sur l'exercice 2022 du fait de son activité de Holding.

Le résultat d'exploitation est négatif à hauteur de 1 076 K€ contre une perte de 452 K€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat financier est négatif à hauteur de 800 K€ constitué principalement des provisions pour dépréciation des titres AXS. Le résultat financier s'élevait à 4 337 K€ en 2021.

Le résultat net présente une perte de 1 876 K€ contre une perte de 474 K€ en 2021.

Bilan de la société DMS Imaging

Au 31 décembre 2022, les postes clefs nets sont les suivants :

- L'actif immobilisé est de 40 099 K€ contre 37 K€ au 31 décembre 2021. Cette augmentation s'explique principalement par la prise de participation dans les sociétés APELEM, Medilink et AXS ;
- L'actif circulant est de 7 318 K€ contre 3 178 K€ au 31 décembre 2021. Cette variation s'explique principalement par les comptes courants avec les filiales du groupe ;
- Les capitaux propres s'élèvent à 45 451 K€ contre des capitaux propres négatifs au 31 décembre 2021 à hauteur de 1 668 K€. Ceci s'explique principalement par les opérations d'augmentation de capital effectuées dans le cadre de l'opération de rapprochement entre Asit Biotech et le groupe DMS. Cette opération est détaillée dans les faits marquants du rapport de gestion du conseil d'administration.
- Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 489 K€ contre 79 K€ au 31 décembre 2021. Cette provision est liée au litige avec l'ancien dirigeant d'Asit Biotech, Monsieur Legon ;
- Le total des dettes à court terme à la clôture de l'exercice est de 1 478 K€ contre 4 805 K€ au 31 décembre 2021 ;
- Le total général du bilan au 31 décembre 2022 est de 47 417 K€ contre 3 126 K€ au 31 décembre 2021.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION

Changements de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Les règles d'évaluation sont établies conformément aux dispositions à l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations.

2.9.2 Commentaires sur l'activité de la société DMS Imaging au cours de l'exercice écoulé

Evolution des affaires, des résultats, de la situation financière de la société

Le chiffre d'affaires de la société DMS Imaging est nul sur l'exercice 2022 du fait de son activité de Holding.

Le résultat d'exploitation est négatif à hauteur de 1 076 K€ contre une perte de 452 K€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat financier est négatif à hauteur de 800 K€ constitué principalement des provisions pour dépréciation des titres AXS. Le résultat financier s'élevait à 4 337 K€ en 2021.

Le résultat net présente une perte de 1 876 K€ contre une perte de 474 K€ en 2021.

Les faits marquants de l'exercice

• Apport de la division imagerie médicale du groupe DMS à la société ASIT Biotech

Au début de l'année 2021, la société DMS Imaging (ex ASIT Biotech) a entamé des discussions avec le Groupe DMS qui l'ont amené à présenter le 15 janvier 2021 à ses principaux créanciers un plan de réorganisation judiciaire intégrant un projet d'apport de l'activité Imagerie Médicale du Groupe DMS et prévoyant

- Pour les créanciers salariés de la société, le règlement à 100% de leur créance
- Pour les autres créanciers le choix entre le règlement de leur créance avec un abattement de 80% ou la conversion de leur créance en actions

Ce plan a été approuvé par les créanciers de la Société et par le tribunal de l'entreprise de Liège au mois de février 2021. Le plan a été révoqué le 8 novembre 2022 par décision du tribunal; DMS Imaging a fait appel de ce jugement auprès de la Cour d'appel de Liège.

Un des créanciers sursitaires, la Région Wallonne, qui détient une créance de 41 K€ inscrite dans le passif sursitaire, a fait appel de la décision d'homologation du tribunal de Liège. Elle a été déboutée de ses demandes par un arrêt rendu par la Cour d'appel de Liège le 14 septembre 2021. Elle a par la suite formé un pourvoi en cassation au mois de janvier 2022. Ce pourvoir a été rejeté le 1 décembre 2022 par la Cour de cassation.

L'opération d'apport de la branche Imagerie Médicale du groupe DMS à la Société a été approuvée par l'assemblée générale de DMS SA le 30 décembre 2021. Cette même opération ainsi que la conversion des créances sursitaires en capital dans le cadre du PRJ ont été approuvées par l'assemblée générale de DMS Imaging (ex Asit Biotech) le 24 janvier 2022.

Le 24 janvier 2022, les sociétés DMS SA et DMS Imaging (ex Asit Biotech) ont ainsi annoncé la finalisation de l'opération par l'apport de la division imagerie médicale du groupe DMS à la société ASIT Biotech. La division imagerie médicale est composée des titres de la société APELEM et de ses filiales, des titres de la société AXS MEDICAL et des titres de la société MEDILINK, tous détenus à 100% par la société DMS.

Dans ce contexte, la société ASIT Biotech a été renommée « DMS Imaging SA » et a procédé à deux augmentations de capital :

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION

- Une augmentation de capital d'un montant de 4 M€ préalable à l'opération afin de convertir en action les créances des créanciers ayant opté pour le scénario de conversion
- Une augmentation de capital à hauteur de 45 M€ afin de rémunérer DMS SA pour son apport.

Le capital de la société Asit Biotech s'élevait au 31 décembre 2021 à 17 076 K€. Le capital social du bilan combiné, correspondant au capital du pôle imagerie médicale du groupe DMS, au 31 décembre 2021 s'élevait à 4 610 K€.

Aux termes de ces opérations, le capital social de la société DMS Imaging est passé de 17 076 K€ à 66 072 K€ et la société DMS Imaging est détenue à 88.33% par la société DMS SA.

La gouvernance du groupe a été modifiée le même jour et un nouveau conseil d'administration a été nommé, composé des membres suivants :

- Monsieur Jean-Paul Ansel, Administrateur Exécutif et Président du Conseil d'administration,
- Monsieur Samuel Sancerni, Administrateur Exécutif Délégué,
- Madame Louise Armengaud, Administrateur non Exécutif

Les mandats d'administrateur de Monsieur Jean-Paul Ansel et Madame Louise Armengaud ont ensuite été révoqués par décision des actionnaires lors de l'assemblée générale du 12 septembre 2022.

- **Accord de collaboration avec la société Micro-X**

Au mois d'avril 2022, le groupe a annoncé la signature d'un accord de collaboration avec la société Micro-X, société australienne spécialisée dans la technologie des tubes à rayons X à cathode froide dédiés aux marchés de la santé et de la sécurité. Cet accord a pour objectif d'intégrer cette nouvelle technologie dans les produits en cours de développement dans le cadre du projet MC2. Pour rappel ce projet qui bénéficie d'une subvention dans le cadre du plan de relance, vise à développer deux nouvelles solutions d'imagerie haut de gamme, un mobile de radiologie et un arceau de bloc opératoire, qui seront fabriquées en France.

- **Changement de gouvernance**

Le 12 septembre 2022, l'assemblée générale de la société DMS Imaging a approuvé un changement de gouvernance dans le prolongement du changement de gouvernance entériné par l'assemblée générale de la société mère du Groupe, DMS SA, au mois de juillet 2022. Messieurs Régis Roche et Jean-François Gendron ont ainsi été nommés en remplacement de Monsieur Jean-Paul Ansel et Madame Louise Armengaud. Monsieur Jean-Paul Ansel a contesté la décision de sa révocation et a déposé une requête en référé pour obtenir son annulation. Cette procédure a été jugée non fondée par le tribunal de l'entreprise de Liège le 20 décembre 2022.

Activité en matière de recherche et de développement

DMS Imaging n'a pas eu d'activité de recherche et de développement au cours de l'exercice 2022.

Masse salariale

DMS Imaging n'a aucun salarié au 31.12.2022.

Evénements importants depuis la clôture

Litige avec l'ancien PDG d'ASIT Biotech – Thierry LEGON : Accord avec M. Legon dans le cadre de la procédure contre la décision d'approbation du PRJ

DMS Imaging attend l'arrêt d'accord de la Cour d'Appel de Liège entre DMS Imaging et M. Thierry Legon pour mettre fin au litige en cours. En effet, à la suite d'un accord entre les parties et après l'arrêt attendu de la Cour d'Appel, la procédure en cours sera mutuellement abandonnée par les parties concernées et DMS Imaging retrouvera le plein bénéfice du plan de réorganisation judiciaire homologué le 9 février 2021. Ce dernier avait été révoqué par un jugement du tribunal de l'entreprise de Liège du 8 novembre.

La créance de M. Thierry Legon devrait être payée en actions existantes DMS Imaging détenues par DMS Group, conformément aux prescriptions du plan de réorganisation judiciaire homologué.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION

Tous les risques concernant cette affaire sont donc levés.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

La société du fait de son activité de Holding n'a pas de perspective particulière outre d'accompagner ses filiales dans leur développement et de renforcer la simplification juridique du groupe.

Principaux risques et incertitudes

Les principaux risques et incertitudes pour DMS Imaging sont identiques à ceux du groupe. Ces risques sont décrits dans la note 27 des états financiers consolidés.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION

2.9.3 Informations juridiques

L'actionnariat de la société

Liste des actionnaires détenant directement ou indirectement au 31 décembre 2022 plus de 5%, de 10%, de 15%, de 20%, de 25%, de 30%, de 33,33 %, de 50 %, de 66,66 %, de 90% ou de 95% du capital social ou des droits de vote aux Assemblées Générales.

Capital	31/12/2022	31/12/2021
Plus de 5%	Diagnostic Medical System	Rodolphe de Spoelberch. SFPI
Plus de 10%	Diagnostic Medical System	Néant
Plus de 15%	Diagnostic Medical System	Néant
Plus de 20%	Diagnostic Medical System	Néant
Plus de 25%	Diagnostic Medical System	Néant
Plus de 30%	Diagnostic Medical System	Néant
Plus de 33,33%	Diagnostic Medical System	Néant
Plus de 50%	Diagnostic Medical System	Néant
Plus de 66,66%	Diagnostic Medical System	Néant
Plus de 90%	Néant	Néant
Plus de 95%	Néant	Néant

Droit de vote	31/12/2022	31/12/2021
Plus de 5%	Diagnostic Medical System	Rodolphe de Spoelberch. SFPI
Plus de 10%	Diagnostic Medical System	Néant
Plus de 15%	Diagnostic Medical System	Néant
Plus de 20%	Diagnostic Medical System	Néant
Plus de 25%	Diagnostic Medical System	Néant
Plus de 30%	Diagnostic Medical System	Néant
Plus de 33,33%	Diagnostic Medical System	Néant
Plus de 50%	Diagnostic Medical System	Néant
Plus de 66,66%	Diagnostic Medical System	Néant
Plus de 90%	Néant	Néant

Les principaux actionnaires, au 31 décembre 2022 sont les suivants :

Actionnaire	%	Nombre d'actions
-------------	---	------------------

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION

DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS (1)	88.33%	1.315.789.473
SFPI-FPIM (2)	1,30%	19.317.301
Rodolphe de Spoelberch	0,12%	1.786.841
Flottant	10,25%	152.713.716
Total	100%	1.489.607.331

Prises de participation et de contrôle

Pas de prise de participation et contrôle réalisées au cours de l'exercice 2022

Les actions d'autocontrôle

DMS Imaging ne détient pas d'action propre au 31 décembre 2022

Les autres sociétés du groupe DMS Imaging ne détiennent pas d'actions de la société DMS Imaging.

Nombre d'actions propres achetées et vendues par la société au cours de l'exercice

Néant.

2.9.4 Les commissaires aux comptes

Lors de l'Assemblée Générale de la Société du 12 septembre 2022 il a été décidé de ne pas renouveler le mandat de RSM et de nommer en remplacement la société Mazars Réviseurs d'Entreprises, ayant son siège social à 1210 Bruxelles, Avenue du Boulevard 21 b 8, identifiée sous le numéro d'entreprise BE 428.837.889, RPM Bruxelles en tant que commissaire de la société, et ce pour la durée légale de 3 ans prenant fin à l'Assemblée Générale Ordinaire 2025 devant approuver les comptes annuels de l'exercice 2024. Le représentant actuellement désigné par Mazars Bedrijfsrevisoren - Réviseurs d'Entreprises est M. Sébastien Schueremans, réviseur d'entreprises.